



www.ploemeur.com

Direction éducation enfance jeunesse et sports

Dossier suivi par Franck STRUGLION

Tel : 02 97 86 41 10

[mail : sports@ploemeur.net](mailto:sports@ploemeur.net)

Ploemeur, Plañvour, le

Madame la Présidente

UNICEF France

3, rue Dugaay Trouin

75282 PARIS Cedex

N°Réf : KLHBTSG1-C1

Ogjet : dossier de réactualisation « Ville amie des enfants »

Madame la Présidente,

Cher ami,

Depuis de nombreuses années, la ville de Ploemeur mène une politique enfance jeunesse s'articulant autour des concepts de démocratie, de citoyenneté et prenant appui sur des valeurs éducatives telles que le respect, l'écoute, la rencontre, la solidarité et les échanges de savoirs faire.

Dans ce cadre et afin d'affirmer d'autant plus nos priorités en direction des enfants et jeunes, la ville de Ploemeur s'est dès 2006 inscrite dans l'initiative « Ville amie des enfants » initiée par l'UNICEF.

Ainsi, depuis la signature de la charte « Ville amie des enfants » le 27 novembre 2006, un véritable partenariat entre la ville de Ploemeur et l'Unicef s'est institué.

Suite aux élections municipales de 2014, nous avons à votre demande, et en lien avec Madame LE BRIGAND, présidente du comité départemental de l'Unicef, réactualisé notre dossier « Ville amie des enfants » et vous le faisons aujourd'hui parvenir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Amic la President

Le Maire
[Signature]
Régis LEAS



VILLE AMIE DES ENFANTS

TABLEAU DE BORD

Être ou devenir Ville amie des enfants suppose que la collectivité connaît les enfants et les adolescents qui vivent sur son territoire. Ce tableau de bord est un outil de diagnostic local de l'enfance et de l'adolescence. Il accompagne la démarche du dossier de candidature Ville amie des enfants mais peut également constituer pour la collectivité une aide à la détermination des priorités du mandat et à la prise de décision.

Ville de	PLOEMEUR			
Année	2015			
Ville amie des enfants ?	Oui			
Si oui, Ville amie des enfants depuis :	2006			
Intercommunalité de	LORIENT AGGLOMERATION			
Type (commune, communauté de communes, d'agglomération...)	Commune			

		NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
NOMBRE TOTAL D'HABITANTS					
Nombre total d'enfants de 0 à 18 ans	0 à 14 ans : 1200	14.7%			
Nombre total d'enfants de 0 à 3 ans		321			
Nombre total d'enfants de 4 à 5 ans	3 à 5 ans : 451				
Nombre total d'enfants de 6 à 11 ans	6 à 10 ans : 961				
Nombre total d'enfants de 12 à 15 ans	11 à 17 ans : 1506				
Nombre total d'enfants de 16 à 18 ans					
DONNEES SOCIO ECONOMIQUES					
Nombre d'enfants vivant sous le seuil de la précarité					
Nombre d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté					
Nombre d'enfants vivant dans un logement insalubre					
Nombre de familles recomposées					
Nombre de familles monoparentales		778			
Nombre de logements sociaux existants		886			
Nombre de logements sociaux réalisés sur 3 communes dans l'année 2014		14			
Nombre de demandeurs de logements sociaux					
Besoins exprimés en hébergement d'urgence					
Nombre d'enfants / jeunes dont les parents ne peuvent pas payer les services de la ville					
Protection de l'enfance					
Nombre global de signalements d'enfants/juines					

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Indicateurs de santé				
Nombre d'enfants/jeunes obèses ou en surpoids				
Nombre de caries par enfant/jeunes				
Pourcentage d'enfants/jeunes à jour de vaccination obligatoire	100%			
ORGANISATION DE LA VILLE				
Avez-vous				
un service enfance ?				
un service jeunesse ?				
un service petite enfance ?				
un service enfance/jeunesse ?				
un service petite enfance/enfance/jeunesse ?				
un service de démocratie participative ?				
Autre à préciser				
services éducation				
Le service d'accueil				
Nombre de structures multi-accueil publiques	1			
Nombre d'heures « de garde » par an	33540			
Nombre de structures multi-accueil privées	1			
Nombre de places en crèches publiques ou nombre moyen d'enfants en crèche	40			
Nombre de places en crèches privées	40			
Nombre d'enfants accueillis par des assistantes maternelles	60			
Nombre estimé d'enfants accueillis par des « nounous » en garde simple ou partagée	280			
Nombre estimé d'enfants gardés par leur famille				
Nombre estimé d'enfants accueillis hors de la commune				
Existe-t-il d'autres modes d'accueil sur la commune ?				
Relais d'assistantes maternelles ?				
Micro-crèches				
Crèches parentales				
Lieux d'accueil parents/enfants				
Existe-t-il des jardins d'enfants publics sur la commune ?				
Nombre d'enfants accueillis				
Existe-t-il des jardins d'enfants privés sur la commune ?				
Nombre d'enfants accueillis				
Existe-t-il des classes passerelles sur votre commune ?				
Y a-t-il des psychologues rattachés aux structures collectives ?				

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Accueil, activités jeunesse				
Existe-t-il des dispositifs publics d'éveil de la petite enfance ?		☒		
Nombre d'enfants pratiquant des activités d'éveil par an				
Description du dispositif				
Existe-t-il des dispositifs privés d'éveil de la petite enfance ?		☒		
Nombre d'enfants pratiquant des activités d'éveil par an				
Description du dispositif				
Autre à préciser				
Enseignement / Éducation / Loisirs				
Nombre d'écoles élémentaires maternelles publiques	5			
Nombre d'enfants accueillis	260			
Nombre d'écoles élémentaires maternelles privées	2			
Nombre d'enfants accueillis	151			
Nombre d'écoles élémentaires primaires publiques	3			
Nombre d'enfants accueillis	494			
Nombre d'écoles élémentaires primaires privées	1			
Nombre d'enfants accueillis	299			
Existe-t-il des écoles maternelles et primaires publiques innovantes ?		☒		
Existe-t-il des écoles maternelles et primaires privées innovantes ?		☒		
Nombre de collèges publics	2			
Nombre d'enfants accueillis	510			
Nombre de collèges privés	1			
Nombre d'enfants accueillis	474			
Nombre de lycées publics	1			
Nombre d'enfants accueillis	60			
Nombre de lycées privés	1			
Nombre d'enfants accueillis	593			
Jeunesse				
Y a-t-il un bureau ou un point d'information jeunesse dans la ville (ou équivalent) ?		☒		
Nombre de structures municipales d'accueil jeunesse ?	3			
Y a-t-il des structures d'accueil jeunesse dans tous les quartiers ?		☒		
Existence d'une politique jeunesse spécifique/emploi		☒		
Existence d'une politique jeunesse spécifique/prévention-santé		☒		
Existence d'une politique jeunesse spécifique/culture/sport-loisirs		☒		
Autre à préciser				

BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Le cadre de vie				
Les enfants des écoles maternelles ont-ils la possibilité de se reposer quand ils sont fatigués ?		✓		
Les enfants des écoles primaires ont-ils la possibilité de se reposer quand ils sont fatigués ?		✓		
L'équipement des équipements				
Nombre de parcs et jardins dans la ville				
Les parcs et les jardins sont-ils tous accessibles aux enfants ?		✓		
Sont-ils pourvus d'équipements pour les enfants ?		✓		
Ces équipements sont-ils accessibles aux handicapés ?		✓		
Tous les quartiers proposent-ils des espaces de socialisation pour les enfants et adolescents ?		✓		
Existence d'espaces publics spécifiques pour enfants et adolescents ?		✓		
Les structures touristiques				
Les structures touristiques sont-elles pensées pour les enfants et les jeunes ?		✓		
La ville célèbre-t-elle la Journée internationale des droits de l'enfant ?				
La ville diffuse-t-elle la convention internationale des droits de l'enfant ?		✓		
avec des agendas sur les droits distribués aux enfants		✓		
avec des articles dans le journal municipal		✓		
en distribuant la convention		✓		
en affichant la convention dans les lieux et les		✓		
avec des parcours sur les droits dans la ville		✓		
Autre à préciser		Existence d'une place des droits		
Le personnel municipal est-il formé à la CIDE ?		✓		
Si oui dans quelle proportion ?		✓		
Existence d'une charte d'accueil des enfants et adolescents en structures collectives ?		✓		
Le logement				
Le logement décent et salubre fait-il partie des priorités de la collectivité ?		✓		
La commune remplit-elle ses obligations en matière de logement social ?		✓		
Pourcentage de logements sociaux dans la commune	10.76%			

- 8 OCT. 2015

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
La commune conduit-elle ou encourage-t-elle des projets innovants en matière de logement ?				
si oui, logement intergénérationnel ?				
chez un tiers ?				
réduction de la précarité énergétique ?				
logement étudiants et jeunes travailleurs ?				
logement design ?				
logement numérique ?				
Autre à préciser				
DEVELOPPEMENT DURABLE				
Sensibilisation à l'environnement				
Sensibilisez-vous l'ensemble de la population au tri sélectif ?				
avec le concours des enfants et des jeunes de la ville ?				
Sensibilisez-vous l'ensemble de la population à une utilisation « responsable » de l'eau ?				
avec le concours des enfants et des jeunes de la ville ?				
Environnement urbain				
Le tri sélectif est-il mis en place dans tous les quartiers ?				
Mettez-vous en place des mesures favorisant une bonne qualité de l'air ?				
Favorisez-vous le développement des espaces verts et d'embellissements ?				
Y a-t-il une politique de propreté dans la ville avec le concours des enfants ?				
Transports				
Favorisez-vous les transports publics ?				
Favorisez-vous les déplacements doux ? (vélo, péd)				
Les véhicules de service sont-ils écologiques ?				
Les enfants et adolescents sont-ils associés au schéma de déplacements urbains ?				
Qualité				
Concevez-vous un « plan climat » de lutte contre le réchauffement climatique ?				
si oui, les enfants y sont-ils associés ?				
Développez-vous un agenda 21 ?				
les enfants/jeunes y sont-ils associés ?				
La ville se met-elle aux normes ISO 14 001 ?				
si oui, les enfants y sont-ils associés ?				
La ville favorise-t-elle la construction et la rénovation de bâtiments obéissant aux normes HQE ou autres ?				
si oui, les enfants/jeunes y sont-ils associés ?				
Votre ville est-elle dotée d'une norme « enfants » pour les bâtiments publics ?				

NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

	NUMÉRO OU %	OUI	EN COURS	NON
1. Services sociaux de base				
Les tarifs sont-ils fonction de la situation financière familiale ?			✓	
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?			✓	
Tous les quartiers sont-ils dotés d'un équipement ?			✓	
2. Services aux personnes âgées				
Les tarifs sont-ils fonction de la situation financière familiale ?			✓	
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?			✓	
Tous les quartiers sont-ils dotés d'un équipement ?			✓	
3. Services aux jeunes personnes et aux personnes handicapées				
Les tarifs sont-ils fonction de la situation financière familiale ?			✓	
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?			✓	
4. Services aux enfants				
La restauration scolaire est-elle accessible pour tous les enfants sans aucun critère ?		✓		
Les tarifs sont-ils fonction de la situation financière familiale ?		✓		
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?		✓		
5. Transports				
Les transports sont-ils suffisamment fréquents pour les enfants et les jeunes ?		✓		
Leurs horaires sont-ils adaptés aux enfants et aux jeunes ?		✓		
Les transports sont-ils gratuits pour les enfants et les jeunes ?		✓		
6. Accessibilité				
La situation des familles est-elle prise en compte par des dispositifs tels que :				
le quotient familial ?		✓		
des tarifs familiaux nombreuses ?		✓		
un pass ou une carte culture/loisirs ?		✓		
autres ?		✓		
La ville soutient-elle l'accès aux nouvelles technologies pour tous les enfants ?		✓		
La ville assure-t-elle toutes les écoles gérées par la ville ?		✓		
La ville assure-t-elle tous les lieux publics ?		✓		

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 08/10/2015

Affiché le

- 8 OCT. 2015

ID : 056-215601626-20151001-09-DE

		NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Accompagnement de l'enfant et de l'adolescent					
Y a-t-il des dispositifs d'accompagnement à la scolarité en primaire ?			✓		
Si oui, nombre d'enfants bénéficiaires					
Les tarifs sont-ils fonction de la situation financière familiale ?					
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?					
Y a-t-il des dispositifs d'accompagnement à la scolarité au collège ?			✓		
Si oui, nombre d'adolescents bénéficiaires					
Les tarifs sont-ils fonction de la situation financière familiale ?					
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?					
Y a-t-il des dispositifs d'accompagnement à la scolarité au lycée ?			✓		
Si oui, nombre d'adolescents bénéficiaires					
Les tarifs sont-ils fonction de la situation financière familiale ?					
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?					
Autres :					
Existence de moyens d'information spécifiques pour enfants et adolescents présentant l'offre de services de la collectivité ?			✓		
Si oui, par secteur géographique ?					✓
Par type de services ?			✓		
Préciser le type d'outils : plaquettes, flyers, site internet					
Accès à la culture					
Les tarifs sont-ils fonction de la situation financière familiale ?					✓
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?			✓		
La gratuité est-elle pratiquée pour tous ?					✓
Tous les quartiers sont-ils dotés d'un équipement ou d'une antenne ?					✓
Accès aux équipements					
Les tarifs sont-ils fonction de la situation financière familiale ?			✓		
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?					✓
Autres :					
Tous les quartiers sont-ils dotés d'un équipement ou d'une antenne ?					✓
Accès aux services					
Les enfants bénéficient-ils de places gratuites ?					
Si oui, à quelle fréquence ?					
Les tarifs sont-ils fonction de la situation financière familiale ?					
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?			✓		
La gratuité est-elle pratiquée pour tous ?					
Autres :					

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 08/10/2015

Affiché le

ID : 056-215601626-20151001-09-DE

- 8 OCT. 2015

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Les enfants bénéficient-ils de places gratuites ? pour les moins de 8ans		☒		
Si oui à quelle fréquence ? spectacles organisés par la ville				
Les tarifs sont-ils fonction de la situation financière familiale ?			☒	
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ? pour les moins de 8ans			☒	
La gratuité est-elle pratiquée pour tous ?			☒	
Autres				
Autres				
Sont-ils gratuits pour les enfants ?				

PARTICIPATION CITOYENNE

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Participation des enfants et des jeunes				
Existe-t-il au sein de la ville un Conseil Municipal des enfants ?			✓	
Existe-t-il au sein de la ville un Conseil Municipal des jeunes ?			✓	
Un comité consultatif de la Jeunesse (18-25 ans) ?			✓	
Les enfants et les jeunes sont-ils associés aux conseils de quartiers ou conseils consultatifs de la ville ?		✓		
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à s'exprimer sur les grands projets de la ville ?			✓	
Lesquels ?		Création d'un skate park		
La ville organise-t-elle des sondages (de satisfaction et de propositions auprès des jeunes ?				
La ville en tient-elle compte ?			✓	
Existe-t-il un journal d'enfants ?			✓	
Existe-t-il un journal de jeunes ?			✓	
Existe-t-il une boîte à idées en mairie ou ailleurs pour les enfants et les jeunes ?		✓		
Existe-t-il des murs d'expression ?			✓	
La ville organise-t-elle des festivals de la jeunesse ?				
La ville organise-t-elle des fêtes de l'enfant et de la jeunesse ?			✓	
La ville organise-t-elle des assises de l'enfance et de la jeunesse ?			✓	
L'équipe municipale rencontre-t-elle au moins une fois par an des représentants des enfants et des jeunes ?			✓	
L'équipe municipale organise-t-elle des temps de rencontre et d'échange avec les enfants et les jeunes au sein du territoire, à l'occasion d'événements particuliers ?			✓	
La ville organise-t-elle des journées ou des semaines des droits de l'enfant ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à réfléchir et à faire des propositions sur leur ville ?			✓	
Autres :				
La ville soutient-elle des projets d'enfants ou de jeunes ?				
Si oui, dans quels domaines ?				
société			✓	
entraide			✓	
solidarité internationale			✓	
culture			✓	
autres que			✓	

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
théâtre				
arts plastiques				
danse				
sports				
respect de l'environnement				
Autres :	3000 € 2 ans de budget pour le sport			
Participation et écoute à l'école				
Y a-t-il des heures de vie de classe à l'école maternelle ?				
Les enfants sont-ils invités à évaluer leur école ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Y a-t-il des heures de vie de classe à l'école primaire ?				
Les enfants sont-ils invités à évaluer leur école ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Les enfants des écoles maternelles sont-ils associés au choix des menus de la restauration collective ?				
Les enfants des écoles primaires sont-ils associés au choix des menus de la restauration collective ?				
Quelles sont les autres formes de participation et d'écoute pratiquées à l'école ?				
Participation et écoute des enfants de loisirs				
Les enfants/jeunes sont-ils associés à la programmation ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Participation et écoute des enfants de loisirs sportifs				
Les enfants/jeunes sont-ils associés aux choix des activités proposées ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Participation et écoute des enfants de loisirs aquatiques				
Les enfants/jeunes sont-ils associés aux choix des activités proposées ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				

11

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Participation et avis des enfants/jeunes aux projets municipaux				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à donner leur avis sur les projets municipaux en général ?				
- leur implantation ?			✓	
- la sécurité ?			✓	
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?			✓	
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à donner leur avis sur les pistes cyclables ?				
- leur implantation ?				
- la sécurité ?				✓
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				✓
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Les enfants sont-ils invités à donner leur avis sur des itinéraires protégés ?				
- leur implantation ?				✓
- la sécurité ?				✓
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				✓
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à donner leur avis sur les parcs et jardins ?				
- leur implantation ?				✓
- les jeux et leur côté ludique ?				✓
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				✓
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				✓
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Autres				
Les enfants et les jeunes sont-ils associés aux projets sur les structures touristiques ?				
Les enfants sont-ils invités à évaluer ces structures ?			✓	
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Participation et avis des enfants/jeunes aux manifestations municipales				
Les enfants sont-ils associés aux choix des activités proposées ?			✓	
Les enfants/jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées ?			✓	
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?			✓	
Si oui, sont-elles prises en compte ?			✓	

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Participation des enfants et des jeunes aux choix des activités proposées				
Les enfants et les jeunes sont-ils associés aux choix de la programmation ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à évaluer les cours proposés ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à évaluer l'année générale ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Autres :				
Participation des enfants et des jeunes aux choix des activités proposées				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à évaluer ces programmations ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Autres :				
Participation des enfants et des jeunes aux choix des activités proposées				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à évaluer ces programmations ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Autres :				
Participation des enfants et des jeunes aux choix des activités proposées				
Les enfants et les jeunes sont-ils associés aux choix des activités proposées ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à évaluer les musées ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Autres :				
Participation des enfants et des jeunes aux choix des activités proposées				
Les enfants et les jeunes sont-ils associés aux choix des activités proposées ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				

12

SÉCURITÉ ET PROTECTION

13

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Services et prestations				
Y a-t-il des assistantes sociales associées à chaque école maternelle ?				✓
S oui, nombre de cas sa sis dans l'année				
Y a-t-il des assistantes sociales associées à chaque école primaire ?				✓
S oui, nombre de cas sa sis dans l'année				
La collectivité dispose-t-elle d'un Contrat local de sécurité ?				✓
Les enfants/jeunes sont-ils associés à son élaboration ?				
Existence d'un plan local de la sécurité routière pour enfants et adolescents ?		✓		
Existence d'une signalétique routière spécifique pour enfants et adolescents ?				✓
Environnement des enfants et des jeunes				
Formation et information				
Les agents de la ville sont-ils formés/informés sur la psychologie de l'enfant ?		✓		
Les agents de la ville sont-ils formés/informés à la communication non violente ?			✓	
Le personnel municipal est-il formé à la bientraitance ?			✓	
S oui dans quelle proportion ?				
Le personnel municipal est-il formé au respect, la bienveillance et l'encouragement ?			✓	
S oui dans quelle proportion ?				
Existence d'un médiateur ou défenseur des droits local pour enfants et adolescents ?				✓
La Ville soutient-elle des initiatives associatives dans ce domaine ?				
Montant des subventions attribuées ?				
Communication et médiation				
Existence de campagnes municipales de sensibilisation contre toutes formes de violence contre les enfants ?				✓
A destination des adultes ?				✓
A destination des enfants / adolescents ?				✓
Existence de campagnes municipales de sensibilisation contre le harcèlement ou cyberharcèlement ?				✓
A destination des adultes ?				✓
A destination des enfants / adolescents ?				✓
Existence d'actions d'éducation aux médias et à l'image ?				✓
Nombre d'enfants / adolescents concernés ?				

SANTÉ, HYGIÈNE, ALIMENTATION

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Y a-t-il une infirmière associée à chaque école ?				✓
Y a-t-il un psychologue associé à chaque école ?				✓
La ville pratique-t-elle l'éducation à la nutrition dans le cadre de la cantine ?				
La ville propose-t-elle des aliments bios dans ses menus ?		✓		
toujours		✓		
parfois				
de temps en temps				
jamais				
Dans quelle proportion du menu ?	30%			
La ville privilégie-t-elle de filières courtes d'approvisionnement ?		✓		
Des visites médicales gratuites sont-elles organisées au moins une fois par an en maternelle ?				
Des visites médicales gratuites sont-elles organisées au moins une fois par an en primaire ?		✓		
La ville soutient-elle des dispositifs pour favoriser l'accès aux soins ?		✓		
L'accès à une information adaptée		✓		
Existence d'un centre municipal de santé ?				✓
Si oui, nombre de praticiens ?				
Si oui, nombre de consultations enfants / adolescents par an ?				
La Ville a-t-elle mis en place un dispositif santé spécifique (type Atelier Santé Ville) ?				✓
La Ville a-t-elle mis en place un dispositif multipartenarial de prévention santé pour adolescents ?				
La ville soutient-elle des opérations de sensibilisation à :				
la sécurité routière		✓		
les conduites à risques (addiction, drogue, alcool, tabac)		✓		
aux premiers secours		✓		

HANDICAP

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Caractéristiques de l'accessibilité des équipements en situation de handicap				
rue ?				
marée ?				
crèches ?				
pourcentage accessibles				
écoles élémentaires maternelles ?				
pourcentage accessibles	50%			
écoles élémentaires primaires ?				
pourcentage accessibles	50%			
équipements culturels ?				
pourcentage accessibles	65%			
équipements sportifs ?				
pourcentage accessibles	50%			
centres de loisirs ?				
pourcentage accessibles	50%			
accueil periscolaire ?				
pourcentage accessibles	75%			
structures touristiques ?				
pourcentage accessibles				
Accueil des enfants en situation de handicap				
A l'école ?				
A la crèche ?				
A l'accueil périscolaire ?				
Au centre de loisirs ?				
Accueil des enfants en situation de handicap				
La ville dispose-t-elle d'agents formés et disponibles pour accueillir et accompagner les enfants/jeunes en situation de handicap ?				
Existe-t-il des jeux adaptés aux enfants handicapés dans les jardins publics ?				
Pourcentage				
Accompagnement des familles en situation de handicap				
La ville favorise-t-elle l'accompagnement des familles en situation de handicap ?				
Avec un agent spécifique ?				
Au sein du point info famille ?				
Sensibilisation à la ville				
La ville organise-t-elle des temps de sensibilisation pour informer sur le handicap ?				

ÉDUCATION

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Estimation du budget de la collectivité consacré à l'éducation	303 0000			
Pourcentage du budget global de la collectivité	30%			
Montant ca de par enfant pris en charge				
Une référence à la CIDE est-elle faite dans les projets pédagogiques municipaux ou intercommunaux ?		✓		

Centre social de territoire (transmission et accompagnement)

La Villa est-elle concernée par l'accueil de populations transitoires ?

Les enfants sont-ils accueillis dans les écoles de la commune ?

Les enfants sont-ils accueillis à la restauration scolaire ?

Les enfants sont-ils accueillis à l'accueil périscolaire ?

Les enfants sont-ils accueillis en centre de loisir ?

Centre social de territoire (transmission et accompagnement)

Si oui, nombre d'enfants et adolescents concernés

Si oui, nombre de familles concernées

Centres sociaux de territoire (transmission et accompagnement)

Contrat de réussite éducative

Les enfants/jeunes sont-ils associés à son élaboration ?

Contrat éducatif local, projet éducatif local, projet éducatif de territoire

Les enfants/jeunes sont-ils associés à son élaboration ?

Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Les enfants/jeunes sont-ils associés à son élaboration ?

Veille éducative

Les enfants/jeunes sont-ils associés à son élaboration ?

Un bureau des temps

Les enfants/jeunes sont-ils consultés/écoutes dans le cadre de ces missions ?

Suivi d'absentéisme scolaire

Les enfants/jeunes sont-ils associés ?

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Les enfants/jeunes sont-ils associés à son élaboration ?

Autres à préciser :

Des programmes éducatifs menés par des associations sont-ils soutenus par la collectivité en dehors des dispositifs cités ci-dessus ?

Si oui, pour quel montant annuel indicatif ?

JEU, SPORTS, CULTURE ET LOISIRS

		NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
SPORTS ET LOISIRS					
Existe-t-il des centres de loisirs publics ?					
Si oui, nombre d'enfants/jeunes inscrits		530			
Nombre d'activités proposées					
Type d'activités proposées :		sportives, culturelles, artistiques, ludiques, éducatives, etc.			
Existe-t-il des centres de loisirs privés soutenus par la mairie ?					
Si oui, nombre d'enfants inscrits					
Nombre d'activités proposées					
Type d'activités proposées :					
Existe-t-il des centres sportifs ?					
Si oui, nombre d'enfants/jeunes inscrits					
Nombre d'activités proposées					
Type d'activités proposées :		tennis, football, acrobatie, etc.			
Existe-t-il une/des piscine(s) ou centres aquatiques ?					
Si oui, nombre d'enfants/jeunes »					
Nombre d'activités proposées aux enfants/jeunes s'il y a lieu					
Type d'activités proposées aux enfants/jeunes s'il y a lieu		natation, découverte milieu aquatique, etc.			
Existe-t-il des pistes cyclables ?					
Si oui, combien de kilomètres dans la ville ?		10			
Les enfants/jeunes utilisent-ils ces pistes cyclables ?					
Existe-t-il des terrains multisports protégés ?					
Si oui, y en a-t-il dans chaque quartier ?					
Existe-t-il des itinéraires protégés pour les enfants ?					
Les enfants utilisent-ils ces itinéraires ?					
CULTURE					
Existe-t-il une bibliothèque ?					
Si oui, nombre d'enfants/jeunes inscrits					

- 8 OCT. 2015

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Sa fréquentation est-elle satisfaisante ?		☒		
Si oui, y a-t-il un espace réservé aux enfants ?		☒		
Si oui, y a-t-il un espace réservé aux jeunes ?		☒		
Y a-t-il des activités proposées aux enfants et aux jeunes ?		☒		
Nombre d'activités proposées				
Types d'activités proposées				
Existe-t-il une médiathèque ?		☒		
Si oui, nombre d'enfants/jeunes inscrits				
Sa fréquentation est-elle satisfaisante ?		☒		
Y a-t-il un espace réservé aux enfants ?		☒		
Y a-t-il un espace réservé aux jeunes ?		☒		
Y a-t-il des activités proposées aux enfants et aux jeunes ?		☒		
Existe-t-il une bibliothèque ou une structure assimilée à l'école primaire ?		☒		
Si oui, nombre d'enfants/jeunes inscrits				
Y a-t-il des activités proposées aux enfants ?		☒		
Existe-t-il une bibliothèque ou une structure assimilée au collège ?		☒		
Sa fréquentation est-elle satisfaisante ?		☒		
Y a-t-il des activités proposées aux jeunes ?		☒		
Existe-t-il une bibliothèque ou une structure assimilée au lycée ?				
Sa fréquentation est-elle satisfaisante ?				
Y a-t-il des activités proposées aux jeunes ?				
Conservatoires et écoles de musique, théâtre, etc.				
Existe-t-il un/plusieurs conservatoire(s) ou école(s) de musique ?		☒		
Si oui, nombre de conservatoires/écoles de musique	1			
Si oui, nombre de disciplines enseignées	20			
Si oui, type de disciplines enseignées	guitare, basse, batterie, clavier			
Nombre d'enfants jusqu'à 12 ans inscrits	67			
Nombre de jeunes de 13 à 18 ans inscrits	231			
Sort-ils gratuits ?		☒		
Cinéma				
Existe-t-il un/plusieurs cinémas ?				
Si oui, nombre de salles			☒	
Estimation du nombre de jeunes ou très jeunes spectateurs par an				
Si oui, y a-t-il une programmation enfants/jeunes ?				
Si oui, nombre d'entrées				

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Théâtre				
Existe-t-il un/plusieurs théâtres ?				✓
Si oui, nombre de salles				
Estimation du nombre de jeunes ou très jeunes spectateurs par an				
Si oui, y a-t-il une programmation enfants/jeunes ?				
Si oui, nombre d'entrées				
Musées				
Existe-t-il un/plusieurs musées ?				✓
Si oui, nombre de musées				
Leur fréquentation est-elle satisfaisante ?				
Nombre de jeunes ou très jeunes entrées par an estimé				
Y a-t-il une programmation enfants/jeunes ?				
Si oui, nombre d'entrées				
Espaces de culture				
Existe-t-il des maisons de l'enfance et de la jeunesse ?		✓		
Si oui, leur fréquentation est-elle gratuite ?				✓
Nombre d'enfants/jeunes inscrits	550			
Âge des enfants/jeunes inscrits	3-19ans			
Existe-t-il des maisons des jeunes de la culture ?				
Si oui, leur fréquentation est-elle gratuite ?				✓
Nombre d'enfants/jeunes inscrits				
Âge des enfants/jeunes inscrits				
Existe-t-il des maisons de quartier ?				✓
Si oui, nombre d'enfants et de jeunes inscrits				
Leur fréquentation est-elle gratuite ?				
Si oui, Âge des enfants/jeunes inscrits				
Si oui, les enfants/jeunes participent-ils à la programmation ?				

ID : 056-215601626-20151001-09-DE

22

LA DÉMARCHE VILLE AMIE DES ENFANTS REPRISSE AU MANDAT DE L'UNICEF

« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens réfléchis et engagés puisse changer le monde. C'est d'ailleurs toujours ainsi que cela s'est produit »

Margaret Mead

VISION DE L'UNICEF

L'UNICEF agit pour que tous les enfants, en particulier les plus défavorisés, victimes de pauvreté et d'exclusion sociale, puissent vivre et grandir dans le plein respect de leurs droits.

En France, fort de cette vision et de par son mandat de défense des droits de l'enfant, l'UNICEF engage des actions spécifiques de plaidoyer pour faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, à l'échelle nationale et locale, en faveur de tous les enfants. L'initiative Ville amie des enfants répond à cet objectif national en encourageant les élus locaux à développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes, en particulier les plus fragiles.

Une Ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la Convention internationale des droits de l'enfant et le est prise compte dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité. Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale : leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux. Dans cet esprit, une Ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

LES ORIGINES DE LA DÉMARCHE VILLE AMIE DES ENFANTS

La déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948 et la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée en 1989, engageant les États signataires à garantir à tous les enfants un accès à des conditions de vie et un environnement qui favorisent leur développement et leur bien-être. Ces traités placent donc les villes face à un défi nouveau en ce qui concerne l'installation de services et d'équipements, la participation et l'écoute des enfants et des jeunes et la solidarité internationale.

En 1996, la Conférence mondiale d'Istanbul sur les établissements humains (Habitat II) prend la résolution de faire des villes des lieux vivables pour tous et déclare que le bien-être des enfants est l'indicateur suprême d'un habitat sain, d'une société démocratique et d'une bonne gestion des affaires publiques.

Dans le sillage de ces dispositions, l'initiative Ville amie des enfants s'est développée avec l'UNICEF à travers le monde, dans plus de 50 pays, en particulier en France à partir de 2002. Elle offre aujourd'hui un instrument au service de la promotion et de l'implantation des droits de l'enfant dans les milieux les plus proches des enfants : des jeunes et de leurs familles.

UN RECUEIL DE BONNES PRATIQUES POUR PLACER L'ENFANT ET L'ADOLESCENT AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES.

Document mis en ligne le 10/10/2015

Reçu en préfecture le 08/10/2015

Document mis en ligne le 10/10/2015

ID : 056-215601626-20151001-09-DE

OCT. 2015

Mesdames et Messieurs les élus locaux

Les habitants de votre commune vous ont accordé leur confiance lors des dernières élections municipales. Je sais à quel point vous mesurez la responsabilité que cela comporte. Je souhaite toutefois insister sur la responsabilité qui est désormais la vôtre pour accompagner durant votre mandat municipal les enfants et adolescents qui vivent et grandissent sur votre territoire. En 6 ans certains vont naître, apprendre à marcher puis courir dans les parcs de votre ville. Ils vont découvrir un environnement qui va devenir leur quotidien jusqu'à leur entrée à l'école élémentaire. D'autres, plus grands déjà, vont devenir des citoyens qui ne demandent qu'à comprendre le monde qui les entoure pour pouvoir y participer. D'autres encore passeront du cocon de l'enfance aux questionnements de l'adolescence. Chacune de ces étapes est cruciale et aucun enfant ou adolescent ne devra être oublié.

Grâce aux politiques locales sportive, culturelle ou de loisirs, de santé, de citoyenneté... impulsées dans votre collectivité, ces enfants de 0 à 18 ans vont s'ouvrir sur le monde et seront en bonne santé. Il semble donc indispensable d'être attentif à l'empreinte que chaque choix marquera dans le parcours de ces enfants et pour leur vie entière.

Pour vous accompagner dans vos décisions, le guide de bonnes pratiques Ville amie des enfants que vous avez entre les mains est le fruit de plus de douze ans d'expertise croisée entre l'UNICEF France et ses collectivités partenaires au sein du réseau des Villes amies des enfants.

Avec ce guide, l'UNICEF France souhaite démontrer que conduire une politique de l'enfance et de l'adolescence sur un territoire ne saurait se limiter à exercer une compétence technique et logistique.

Douze années au cours desquelles, l'initiative Ville amie des enfants a grandi, mûri pour aboutir aujourd'hui à un niveau d'expertise certain en matière d'application concrète de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Notre société toute entière doit aujourd'hui œuvrer pour que chaque enfant et adolescent, sans aucune discrimination, se sente bien et grandisse dans des conditions optimales pour son développement. Pour combattre les

inégalités, nous préconisons, depuis de nombreuses années, de mener une politique d'identité, beaucoup plus transversale sans qu'il soit uniquement question d'inscriptions budgétaires. Ainsi, à travers l'initiative Ville amie des enfants, l'UNICEF milite pour un véritable changement d'état d'esprit, une façon nouvelle de s'adresser aux enfants et aux adolescents, de veiller à leur intérêt particulier et de les considérer dans tous les projets menés au niveau local.

Avec ce guide, l'UNICEF France souhaite démontrer que conduire une politique de l'enfance et de l'adolescence sur un territoire ne saurait se limiter à exercer une compétence technique et logistique.

L'enfant et l'adolescent, en particulier les plus vulnérables, doivent être considérés comme des usagers du service public à qui l'on offre un service de qualité et adapté à leurs besoins spécifiques. N'oublions pas que leur tendre la main, les respecter et les associer à un projet n'a pas de coût.

Vous avez l'avantage d'être proches d'eux, de pouvoir créer du lien avec l'enfant et sa famille. Vous êtes en capacité de réaliser des diagnostics locaux qui font de vos services une réponse aux besoins de chaque territoire et de chaque individu. Vous pouvez faire le choix de la flexibilité de la mobilité pour accompagner les enfants et les adolescents au quotidien.

Nous avons, pour notre part, une expertise unique et riche des bonnes pratiques locales innovantes qui concourent au bien-être des enfants.

En cela, vous êtes des partenaires naturels de l'UNICEF et j'espère que nous pourrions conjuguer nos efforts pour faire progresser l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local.

Nous comptons sur vous pour eux.

Michèle Barzach

Présidente de l'UNICEF France

En devenant Ville ou Intercommunalité amie des enfants, le collectif entre dans un réseau d'acteurs dynamiques répandus sur le territoire et la solidarité avec bonnes pratiques et des innovations sociales. Avec ses représentants sont invités à participer à des temps d'échanges et de réflexions propres au réseau, comme le « Comité de suivi », le « Rendez-vous de la des Collectivités amies des enfants » ou des journées de formation. Les membres du réseau bénéficient également de nombreux outils disponibles sur le site www.villeamiedesenfants.fr et www.unicef.fr/fr/relations-outils-de-communication-dans-les-pedagogies-etc-.

Pour identifier toutes les villes amies des enfants, la France s'appuie sur le service géographique de l'IGN. L'annuaire 2014-2020, la liste est consultable en temps d'un mandat municipal et est renouvelable à l'issue de chaque mandat.

Sur certains territoires la Ville et l'intercommunalité partagent des compétences petite enfance, enfance ou jeunesse, à l'établissement de la politique locale de mandat (EPC). Dans ce cas, le dossier de candidature donnera lieu à l'établissement d'une convention tripartite UNICEF France/Ville/EPC. La ville et l'EPC se répartissent les différentes formes du dossier de candidature en fonction des domaines de compétences exercés par chacune d'entre elles.

La tenue d'un titre intercommunalité amie des enfants ne vaudra pas attribution au titre Ville amie des enfants à toutes les villes membres de l'EPCI. En revanche, plusieurs villes membres d'un même EPCI pourront renseigner un dossier de candidature au titre Ville amie des enfants au regard des compétences qu'elles exercent ou transfèrent à l'EPCI.

Seuls les documents de communication communautaires liés à la compétence « services » pourront porter la mention « Intercommunalité amie des enfants ».

Les conventions signées s'établissent au cas par cas. Il est important de prendre l'avis de l'UNICEF France (ses représentants bénévoles locaux ou le siège dès le début de la démarche pour appuyer chaque demande de façon précise).



LE TITRE VILLE AMIE DES ENFANTS EN 10 ÉTAPES

- 1 Prendre connaissance du « Guide Ville et intercommunalité amies des enfants » à destination des élus et des agents municipaux.
- 2 Identifier dans l'action municipale des domaines au sein des 10 thématiques proposées dans le guide de la Ville et l'intercommunalité amie des enfants, et valider la liste de ces compétences légales pour le bien-être des enfants et des adolescents.
- 3 Télécharger le dossier de candidature sur www.villeamiedesenfants.fr et prendre contact avec l'UNICEF France (le siège ou ses représentants bénévoles locaux) pour compléter le dossier.

Le choix de porter la candidature unique de la Ville ou celle de la Ville et de l'intercommunalité se fait à cette étape, en concertation avec l'UNICEF France.

- 4 Renseigner **impérativement** le dossier en collaboration avec UNICEF France. Le dossier de candidature comprend :
 - Une fiche des contacts de la Ville (et de l'EPCI)
 - 10 fiches thématiques à renseigner dans laquelle la Ville (et l'EPCI) devra précisément recenser ses projets en faveur des enfants et des adolescents
 - Un modèle de Convention d'objectif Ville/UNICEF France (l'EPCI le cas échéant)
 - Un modèle de délibération
 - Un modèle de plan d'actions annuel Ville /représentants bénévoles UNICEF locaux
 - Un tableau de bord à compléter en ligne

Il est essentiel à cette étape de faire état dans les fiches thématiques des activités et projets concrets portés par la collectivité. Il ne sera donc pas nécessaire de présenter des pratiques ou des projets innovants mais d'apporter une compétence de la ville ou de l'intercommunalité.

- 5 Envoyer le dossier de candidature par voie postale et par e-mail sous format Word et PDF après validation de son contenu par un représentant bénévole UNICEF local : **Julie Zerlauth Dinec, Responsable des relations avec les Collectivités territoriales** : UNICEF France - 3 rue Dugues-Trouin 75006 Paris - zerlauth.dinec@unicef.fr

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE :

- Une lettre d'accompagnement du Maire (et du Président de l'EPCI, le cas échéant)
 - Une lettre du Président du Comité UNICEF local
 - La fiche des contacts de la Ville (et de l'EPCI)
 - Les 10 fiches thématiques complètes
 - Le tableau de bord Ville amie des enfants renseigné
 - Un projet de plan d'actions annuel Ville/représentants UNICEF locaux
- La Ville (et l'EPCI) devra également fournir avec son dossier de candidature tous les documents illustrant sa politique pour le jeune enfant, enfance et jeunesse (PEL, PEdT, plaquettes, revues de presse, etc.).

- 6 Examen du dossier par l'UNICEF France (envoi d'un mail) : Echanges possibles par e-mail pour la demande et offrir les réponses
- 7 Proposition par l'UNICEF France à la Ville (et à l'EPCI) d'une Convention d'objectifs en lien avec le dossier de candidature.
- 8 Délibération du Conseil municipal (et du conseil intercommunal) approuvant le maire (et le président de l'EPCI) d'entrer dans le réseau Ville amie des enfants et à signer la Convention d'objectifs.
- 9 Obtention du titre Ville amie des enfants (et intercommunalité amie des enfants) à la signature de la Convention d'objectifs avec UNICEF France
- 10 Cérémonie de remise officielle des titres organisée une fois par an par l'UNICEF France et l'Association des maires de France.

FICHE DES CONTACTS DE LA VILLE

Les contacts inscrits dans cette fiche seront les interlocuteurs directs de l'UNICEF France (siège ou représentants locaux) au sein de la Ville.

La Ville doit désigner un élu de référence ainsi qu'un référent Ville amie des enfants au sein de ses services. Ce dernier deviendra le contact direct de l'UNICEF France. Il sera également garant de la démarche au sein de la collectivité et assurera le lien entre les services pour faire vivre la démarche sur le long terme.

Tous les contacts de la fiche recevront systématiquement les courriers officiels de Ville amie des enfants, ainsi que les invitations aux diverses manifestations du réseau : remise des titres, rencontres annuelles, événements spéciaux etc. Ils coordonneront la communication des actions et projets de la ville pour les enfants auprès de l'UNICEF et du grand public.

Nom de la ville	PLOEMEUR
Prénom et Nom du Maire	Ronan LOAS
Prénom et Nom du contact au Cabinet du Maire	Fabien LE GUERNEVE
Téléphone	02 97 86 40 40
Mail	figuerneve@ploemeur.net
Adresse	1 Rue des écoles BP 67
Code postal	56 274 Ploemeur Cedex
Prénom et nom de l'élu référent Ville amie des enfants	Hélène BOLEIS
Titre	Adjointe à l'éducation et à l'enfance
Téléphone	02 97 86 40 40
Mail	hboleis@ploemeur.net
Prénom et nom du référent administratif Ville amie des enfants	Franck STRUGEON
Titre	Directeur Education Enfance Jeunesse Sport
Téléphone	02 97 86 41 11
Mail	fstrugeon@ploemeur.net
Nom du responsable Communication de la ville	Fabien LE GUERNEVE
Téléphone	02 97 86 40 40
Mail	figuerneve@ploemeur.net

FICHE DES CONTACTS DE L'EPCI

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 08/10/2015

Affiché le

ID : 056-215601626-20151001-09-DE

- 8 OCT. 2015

A ne remplir qu'en cas de candidature Ville/Intercommunalité pour l'établissement d'une convention tripartite.

Les contacts inscrits dans cette fiche seront les interlocuteurs directs de l'UNICEF France (siège ou représentants locaux) au sein de l'EPCI.

L'Intercommunalité doit désigner un élu de référence ainsi qu'un référent Intercommunalité amie des enfants au sein de ses services. Ce dernier deviendra le contact direct de l'UNICEF France. Il sera également garant de la démarche au sein de la collectivité et assurera le lien entre les services pour faire vivre la démarche sur le long terme.

Tous les contacts de la fiche recevront systématiquement les courriers officiels de Ville/Intercommunalité amie des enfants, ainsi que les invitations aux diverses manifestations du réseau : remise des titres, rencontres annuelles, événements spéciaux etc. Ils coordonneront la communication des actions et projets de l'intercommunalité pour les enfants auprès de l'UNICEF et du grand public.

Nom de l'EPCI

Prénom et Nom du Président

Prénom et Nom du contact au

Cabinet du Président

Téléphone

Mail

Adresse

Code postal

Prénom et nom de l'élu référent

Intercommunalité amie des enfants

Titre

Téléphone

Mail

Prénom et nom du référent

**administratif Intercommunalité amie
des enfants**

Titre

Téléphone

Mail

**Nom du responsable Communication
de l'intercommunalité**

Téléphone

Mail

FICHE INTRODUCTIVE: DIAGNOSTIC LOCAL

Le diagnostic préalable au renseignement du dossier de participation doit répondre à la question suivante : « qui sont les enfants et les adolescents de la commune ? »

Il s'attache à décrire la situation de l'ensemble des enfants et des adolescents compte-tenu des caractéristiques propres de la Ville (dominante économique, composition de la population, organisation géographique) et des problèmes spécifiques que cela peut générer.

Ce diagnostic procède à une évaluation globale des besoins, en particulier ceux des populations les plus vulnérables, notamment dans les domaines de la santé, la parentalité, les mineurs isolés, la violence et la sécurité, la scolarisation et le décrochage scolaire, la possibilité d'expression et d'implication des enfants et des adolescents dans la vie de la Cité, etc.

Il s'agit de proposer ici un panorama général de la situation, une vue d'ensemble permettant de comprendre le sens des actions innovantes présentées par la collectivité dans les fiches suivantes.

Les fiches du dossier de candidature sont en effet la réponse en actions et/ou projets aux attentes et besoins identifiés dans ce diagnostic par la collectivité (ou lors de tout autre analyse précédente du type analyse des besoins sociaux¹).

En une quarantaine d'années la vaste commune de Ploemeur (4 000 hectares, 17 kilomètres de côte), limitrophe de Lorient et faisant partie de l'intercommunalité de « Lorient Agglomération » a subi une importante transformation en même temps que sa population augmentait. Cette dernière forte d'environ 7 000 habitants au début des années 1970 avoisine aujourd'hui les 18 500 habitants.

Ainsi, de nouveaux habitants porteurs de nouvelles pratiques sociales et culturelles se sont installés sur la commune tout en travaillant sur celles avoisinantes et pour la plupart d'entre eux dans la ville centre qu'est Lorient.

De plus, l'Europe et la mondialisation tendent, aujourd'hui, à générer de nouveaux espaces, l'instauration de nouveaux rapports sociaux, l'affirmation de nouveaux partenariats. Cela peut provoquer, chez le citoyen, la sensation d'être dépossédé de sa propre singularité sociale et culturelle par un discours global.

¹ Possibilité de joindre tout diagnostic local « enfance/jeunesse » ou ABS précédemment réalisé sur le territoire en complément du dossier de candidature

De même l'avènement du numérique et des réseaux sociaux bouleverse considérablement les processus de diffusion de l'information, de consommation, de socialisation et d'émancipation de l'individu.

Envoyé en préfecture le 08/10/2015
Reçu en préfecture le 08/10/2015
Affiché le - 8 OCT. 2015
ID : 050-215601626-20151001-09-DE

L'enjeu, émanant de cette situation, sera, alors, de lui permettre, en prenant appui sur des pratiques proches de ses valeurs, sur l'identité d'un territoire et sur l'existence d'une communauté de se ré-ancrer et d'exister au local en se référant à une culture d'appartenance tout en étant citoyen du monde.

En déclinaison des orientations politiques de la municipalité, la direction Education Enfance Jeunesse Sport anime un projet qui :

- o a pour volonté d'aller bien au-delà de la mise en place de simples prestations de garde et de programmations d'activités.
- o En s'inscrivant dans le champ du développement local doit donner à la dimension sociale et éducative une place centrale.
- o S'appuie sur les identités culturelles ploemeuroises constitutives de la culture ploemeuroise.
- o Doit mettre cette culture en valeur par la rencontre d'individus, de groupes d'âges et d'origines géographiques, culturelles et sociales différentes tout en prenant compte l'influence des cultures externes qui devront logiquement enrichir, transformer et mettre en mouvement l'interne.

La problématique qui en ressort pourrait se formuler ainsi :

« Tout en étant différents et singuliers, comment vivre ensemble à Ploemeur ? »

En ce sens et dans le cadre du projet de service, il nous semble donc :

- Nécessaire de développer la dimension éducative qui transmet, implicitement via la socialisation et explicitement via l'éducation, les valeurs et normes de la culture ploemeuroise.
- De mettre en valeur la culture ploemeuroise.

A travers les rencontres des enfants, des jeunes, des adultes et des anciens et de la sorte considérer le « Vivre Ensemble » sur le territoire ploemeurois.

La place de l'enfant et du jeune :

L'un des objectifs prioritaires est de créer les situations au sein desquelles l'enfant et le jeune peuvent faire preuve de sens critique en effectuant des choix, en les explicitant et en exprimant des points de vue. Dès lors on peut supposer, ces situations le mettant en phase d'apprentissage, qu'ainsi il se « fabriquera de la connaissance et pourra se reconnaître dans la différence ».

Cette finalité interroge sur la place occupée par le jeune au sein de notre société en imaginant qu'elle déterminera fortement celle qu'occupera l'adulte qu'il sera demain.

Le questionnement qui nous animera pourrait s'exprimer de la façon suivante

« Enfant hier, jeune aujourd'hui pour devenir quel adulte demain ? ».

Le rôle de l'adulte :

Sécuriser, rassurer, écouter, accompagner, faciliter, réguler, recadrer, réunir les conditions nécessaires à.

Favoriser la construction de l'individu, sa prise d'autonomie et son émancipation :

« Lui permettre de réaliser aujourd'hui ce qu'il sera capable de faire seul demain »

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 08/10/2015

Affiché le

ID : 056-215601626-20151001-09-DE

- 8 OCT. 2015

Voir éléments de diagnostic annexés (synthèse ABS de 2009, statistiques CAF, et extraits mémoire)

FICHE 1

BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE



La ville de Ploemeur est membre du collectif « Enfants et jeunes dans la ville » et participe à la mise en œuvre de la Charte « Ville amie des enfants ».



Introduction : Bien-être et cadre de vie dans notre territoire Les droits des enfants et des jeunes dans la ville

Dans ce cadre, depuis la signature de la Charte « Ville amie des enfants » le 27 novembre 2006, la ville de Ploemeur en partenariat avec le collectif « Enfants et jeunes dans la ville » organise une semaine d'animations liées à l'enfance et à la jeunesse dans laquelle est intégrée la date du 20 novembre date anniversaire de la CIDE.

Le collectif est vigilant à ce que cette semaine soit une mise en scène d'un certain nombre de projets menés tout au long de l'année valorisés à cette occasion

Cette année elle aura lieu du 16 au 20 novembre 2015, le thème servant de fil conducteur est « Bien dans mon corps bien dans ma tête »

Les projets sont liés : à l'artistique et au corps, l'expression la création, l'estime de soi, le sport, la relaxation, l'alimentation, les identités du territoire, l'humanitaire, l'intergénérationnel.....

Action(s) spécifique(s)

- Description de l'action et de ses objectifs.
 - Vers un espace public partagé :
 - Plaine sportive COSEC :

ACTIONS	OBJECTIFS	DESCRIPTION	IMPLICATION DES	REPERCUSSION
---------	-----------	-------------	-----------------	--------------

			ENFANTS ET DES JEUNES	Envoyé en préfecture le 08/10/2015 Reçu en préfecture le 08/10/2015 Affiché le ID : 056-215601626-20151001-09-DE - 8 OCT. 2015
Parcours santé				
Espace de jeux				
Espace de détente				
Skate park	Mettre en place au cœur de la ville un espace de pratique de glisse urbaine.	La pratique du skate et des sports de glisse urbaine est présente depuis plusieurs années sur la commune. Actuellement l'espace public dédié et équipé de module n'est plus adapté (module vieillissant, emplacement trop petit, pas visible, coincé entre la cuisine central et les services technique...). Il est indispensable de mettre en place un nouvel espace, visible et accessible à tous, plus moderne, avec des modules adaptés aux différentes pratiques de glisse (skate, roller, BMX, trottinette...). Cet espace trouvera sa place en 2016 dans le réaménagement de la plaine sportive du COSEC.	La création du nouveau skate parc est un des chantiers de l'équipe municipale. Depuis septembre 2015, les élus ont identifié un groupe de jeunes en attente d'un tel équipement. L'équipe municipale, en lien avec le service jeunesse, a mis en place des temps de rencontre avec le groupe de jeunes afin d'échanger et de définir conjointement la forme et le contenu de ce nouvel espace public de loisirs et de pratique sportive qui être opérationnel en fin 2016.	Par expérience, l'implication des jeunes dans la création et l'aménagement d'un espace public permet à ce public de s'affirmer comme partie prenante dans l'amélioration de la vie de la cité, de prendre confiance en eux, d'autoréguler l'occupation, l'utilisation et le respect des règles dans ces espaces publics et de comprendre les mécanismes des instances démocratiques.

■ Jardin partagé

Identités culturelles et intergénérationnel

A partir du moment où l'enfant et le jeune ont repéré d'où ils viennent (son ancrage) il est plus facile pour eux de prendre une place dans le présent et de se projeter dans l'avenir

Les identités culturelles et intergénérationnelles présentes sur le territoire : Le maritime, les kaolins, l'urbain, le rural, visent à .

- Favoriser la rencontre entre enfants, jeunes, adultes, anciens et créer des espaces de paroles
- S'inscrire dans une démarche de construction durable

Reçu en préfecture le 08/10/2015
Affiche le - 8 OCT. 2015
ID : 056-215601626-20151001-09-DE

Exemple : LE JARDIN PARTAGE

Le projet de la création d'un jardin pédagogique s'inscrit dans le cadre des politiques éducatives de la ville de Ploemeur. Ces politiques sont orientées vers une démarche de développement durable.

Ce projet transversal et fédérateur se mène en partenariat avec le service enfance jeunesse, l'IME de Kerdiret, les foyers logements, le service espaces verts et les associations (jardins familiaux, environnementales)

Le jardin est un lieu de vie, de création et un support qui permet de voir germer de nombreuses activités autour de l'environnement et de la citoyenneté.

Lien avec les 3 projets en cours

- L'identité rurale du territoire ploemeurois
- Enfants et jeunes dans la ville
- « Vies à vies ».

OBJECTIFS ET MOYENS

Objectifs	Moyens
<u>Sensibilisation à l'environnement :</u> • Approche à la biodiversité • Approche scientifique	Découverte des végétaux, animaux, rythme des saisons (calendrier, lune...) • Gestion raisonnée de l'eau • Création de compostage • Traitements naturels • Savoir utiliser des outils de jardinage
<u>Socialisation de l'enfant</u>	• Travail collectif, partage, échange • Rencontres intergénérationnelles (transmission)

	de savoirs et de connaissances Organisation de temps conviviaux (partenaires parents...) Affiché le ID : 056-215601626-20151001-09-DE
<u>Approche imaginaire et artistique</u>	- Création de mobiles sonores, d'épouvantails, de nichoirs, treillis en roseaux. - Jardin littéraire : contes, poèmes, chants et lecture
<u>Approche sensorielle</u>	<u>Sonore</u> : bruits du jardin: l'eau, les pas. <u>Tactile</u> : travail de la terre <u>Visuelle</u> : les couleurs... <u>Olfactive</u> : plantes aromatiques <u>Gustative</u> : cuisine <u>Jeux</u> : Kim, boîte à toucher

FICHE 2

NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

Document de
FICHE 2 page 15
du dossier « Lutte
contre les
discriminations
et l'égalité d'accès
aux services »

CHARTRE DE NON-DISCRIMINATION

La Ville de Paris s'engage à :

1. Assurer l'égalité d'accès à ses services

2. Assurer l'égalité de traitement

3. Assurer l'égalité de participation

La Ville de Paris s'engage à mettre en œuvre des actions et projets innovants visant à assurer une égale d'accès à ses services pour tous les enfants et adolescents sans aucune discrimination. Elle met en œuvre ces actions et projets de façon à favoriser l'accès des enfants et adolescents défavorisés à ses services et à ses projets.

Introduction : Lutte contre les discriminations et égalité d'accès aux services dans notre territoire
(10 lignes)

Action(s) spécifique(s)

Description de l'action et de ses objectifs.

Quels enfants sont défavorisés ou en situation de vulnérabilité au sein de la Ville ?

Quels sont les obstacles principaux à l'accessibilité aux services offerts par la Ville, notamment pour les plus défavorisés ?

- Quels obstacles en particulier le projet vise-t-il à surmonter ? Sur quelles dimensions de l'accessibilité se concentre-t-il ?

En quoi consiste l'action ?

Comment a-t-elle été décidée, par qui et sur quels fondements ?

Les familles, y compris les familles défavorisées ou en situation de vulnérabilité, ont-elles été consultées et par quel moyen ?

Comment l'action est-elle mise en œuvre, par quel(s) département(s), en collaboration avec qui ?

Quel est son coût et comment est-elle financée ?

Implication des enfants et adolescents dans le projet.

- Les enfants et adolescents, y compris des enfants et adolescents défavorisés, ont-ils été à l'initiative du projet ?

Ont-ils été consultés lors de son élaboration ? De sa mise en œuvre ? De son évaluation ?

Quels outils de participation ont été utilisés ?

• **Répercussions du projet sur le territoire.**

Les effets du projet notamment sur l'accessibilité aux services des personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité ont-ils été évalués ou le seront-ils ? Avec quels outils ?
Quels étaient les effets attendus et quels ont-ils été ?
Y a-t-il eu des effets inattendus (positifs et/ou négatifs) ?

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Service des personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité

Avec quels outils ?

ID : 056-215601626-20151001-09-DE

- 8 OCT. 2015

INNOVATION SOCIALE DANS VOTRE TERRITOIRE

FICHE 3

PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

En lien avec la
Fiche 2 page 18
du Guide « Mise en
œuvre communale
d'un plan d'urgence »

CRÉATION DE PARTICIPATION :
Mettre en place un dispositif
de participation citoyenne
pour permettre aux enfants et
adolescents de participer
à la vie de leur territoire
et de contribuer à son
développement.

La mise en place d'un dispositif de participation
citoyenne permet de définir la nature de ses actions et projets innovants
et de garantir la participation et l'implication
des enfants et adolescents du territoire.
Il faut donc s'engager.

Introduction : Participation citoyenne des enfants et des adolescents dans notre territoire (10 lignes) -----

Action(s) spécifique(s)

- Préciser la présence de *structures participatives d'accueil ou d'accompagnement d'enfants ou d'adolescents dans la ville*

ACTIONS	OBJECTIFS	DESCRIPTION	IMPLICATION DES ENFANTS ET DES JEUNES	REPERCUSSION
Accueil de loisirs : des temps de parole partagés	Rendre l'enfant et le jeune acteur et auteur de ses loisirs. Favoriser la prise de parole, l'écoute des autres, aider à la formulation et à l'expression de ses idées, permettre l'engagement des enfants et des jeunes dans la mise en place d'actions émanant de leur demande.		Au sein des structures d'accueil de loisirs de l'enfance et jeunesse la parole de l'enfant est prise en compte régulièrement en termes de définition des attentes et des besoins. L'enfant et le jeune choisit son activité. Il est concerté pour la programmation. Des temps de bilan, d'évaluation plus ou moins formels sont mis en place pour permettre d'offrir aux différents publics des activités et animations adaptées.	
Conseil Municipal de jeunes	L'équipe municipale ploemeuroise souhaite inscrire			

dans des actions en
direction des jeunes,
la création d'un outil
permettant
l'apprentissage et la
pratique de la
citoyenneté. LE
CONSEIL
MUNICIPAL DE
JEUNES

Objectifs généraux :

- initier les
jeunes à la
vie politique
réelle
- Permettre aux
jeunes d'être
reconnus
comme des
citoyens actifs
agissant dans
l'intérêt
général
- collecter les
idées et
initiatives
émanant de
l'ensemble
des jeunes
- améliorer et
enrichir le
cadre de vie
des jeunes,
voire de
l'ensemble
des habitants
de la
commune.
- Développer
une culture du
dialogue, du
débat
contradictoire,
de l'agir et une
attitude
d'ouverture
face aux
différences
- Permettre aux
jeunes de

	comprendre le fonctionnement des institutions			
Aides aux projets de jeunes				

○ Conseil municipal de jeunes :

L'équipe municipale ploemeuroise souhaite inscrire dans ces actions en direction des jeunes, la création d'un outil permettant l'apprentissage et la pratique de la citoyenneté. **LE CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES**

Objectifs généraux :

- initier les jeunes à la vie politique réelle
- Permettre aux jeunes d'être reconnus comme des citoyens actifs agissant dans l'intérêt général
- collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des jeunes
- améliorer et enrichir le cadre de vie des jeunes, voir de l'ensemble des habitants de la commune.
- Développer une culture du dialogue, du débat contradictoire, de l'agir et une attitude d'ouverture face aux différences
- Permettre aux jeunes de comprendre le fonctionnement des institutions

2016, un conseil municipal de jeunes à Ploemeur :

- Tranche d'âge : jeunes de CM2, 6^{ème}, 5^{ème}
- Candidats : sont éligibles les jeunes habitants ploemeur et fréquentant les établissements scolaires de la commune.
- Electeurs : les jeunes scolarisés sur la commune.
- Etablissement scolaires d'appuis :
 - Ecole primaire publique Marcel Pagnol
 - Ecole primaire publique Jacques Prévert
 - Ecole primaire publique René-Guy Cadou
 - Ecole primaire privée Notre-dame du Sacré Cœur
 - Ecole primaire privée Notre -dame de la Garde
 - Collège public Charles DE GAULLE
 - Collège privé Jean-Paul II
 - Collège EREA
 - Collège de Kerpape
 - IME de Kerdiret
- Durée du mandat : 2 ans
- Nombre de conseillers titulaires : 26
- Nombre de conseillers suppléants : 26

- **Fonctionnement :**

- 2 à 3 réunions plénières dans l'année (février, mai, octobre)

Les réunions plénières permettent, d'installer le nouveau conseil, que chaque membre expose ces projets, son point de vue, de débattre et de choisir les projets prioritaires pour le conseil et de rendre compte tout au long du mandat de l'avancer, de la réalisation de ces projets

- Entre chaque plénières: réunion de commission ou par projet : 1 fois par mois en dehors des vacances scolaires (soit 10 rendez-vous sur l'année)

Ces temps intermédiaires et réguliers permettent de faire avancer les projets définis par les assemblées plénières. Ces durant ces temps de réflexion, de préparation, d'organisation et d'actions que les jeunes découvrirons les notions, d'écoute, d'entraide, de prise de parole, de prise de décision.

- **Référents mairie :**

- **Elu :** le maire (séances plénières) et l'élus chargé de la jeunesse pour le suivi (point intermédiaire lors des réunions de commission, accompagnement lors de sorties, de rencontres).
 - **Animateur :** un animateur du service jeunesse référent du CMJ (organisation, suivi des jeunes, des projets, relation organisation municipale) (voir profil de poste)

- **Moyens matériel :**

- Un lieu de rencontre identifié et stable : local Ty Nêhué
 - Des moyens de communication adaptés (accès internet, mail, accès photocopieuse....)
 - Véhicule pour sortie, rencontre (mini bus service jeunesse)

- **Un budget :**

- Un budget propre à cette instance permettrait l'autonomie et la relative réactivité et réalisation des différents projets après l'accord du conseil municipal.

- **Aides aux projets de jeunes**

Le dispositif d'aide aux projets de jeunes existe depuis 1995 et poursuit les objectifs suivants :

- donner la parole aux jeunes :

- prendre en compte leurs initiatives ;
- soutenir leur volonté d'action ;
- permettre aux jeunes d'exprimer sous quelque forme que ce soit leur créativité et leur besoin d'agir ;
- favoriser l'implication des jeunes dans la vie de la cité.

La nature de l'aide apportée peut être logistique, pédagogique et/ou financière. Cette aide est attribuée selon les critères suivants

- jeunes résidant à Ploemeur ;
- jeunes âgés de 13 à 25 ans ;
- les projets doivent relever d'une finalité sociale ou culturelle ou sportive ou environnemental et/ou collective **avec des productions destinées à l'ouvrir à d'autres publics ;**
- la mise en œuvre **des « retours »** de projets exige une implication dans la vie de la cité.

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 08/10/2015

Affiché le

- 8 OCT. 2015

- Nombres d'enfants **concernés par ces différentes structures participatives** par tranche d'âge et par rapport à la population infantile de la collectivité :

Catégories d'âge	Filles	Garçons	Total	Population infantile de la collectivité
3-5 ans				
6-8 ans				
9-12 ans				
13-16 ans				
17-18 ans				
Total				

FICHE 4

SÉCURITÉ ET PROTECTION

FIGURE 4 page 26

La 3^e année de l'EPCH enseigne des notions fondamentales de culture et de compétences transversales, des actions et projets innovants et des bases de données de la science et de la technologie et des données géographiques.

Introduction : La sécurité et la protection des enfants et des jeunes dans notre territoire
(10 lignes)

Action(s) spécifique(s)

Le multimédia

Constat:

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont de plus en plus présentes dans le quotidien de chacun. A la différence de la télévision où le citoyen est réduit à être spectateur, elles (la photo numérique, l'informatique, Internet, les réseaux sociaux, le jeu vidéo) permettent à chacun d'être à la fois acteur ou/et auteur des informations diffusées et de son image projetée.

Ce basculement de fait nécessite à la fois une maîtrise technique pour prendre et diffuser les propos mais aussi et avant tout une éducation afin de différencier ce qui ressort;

- Du cercle privé et du cercle public.
- De la rumeur et de l'information.

Si les jeunes sont à l'aise avec l'aspect technique, qui les encadre au niveau éducatif dans l'apprentissage de la citoyenneté sur ces nouveaux supports?

Si des dérives existent et occupent une place grandissante dans les médias traditionnels, les TIC sont aussi marqués par le partage et la prise de parole des individus. Ces deux aspects doivent être pris en compte.

Les écoles élémentaires, le service Education

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 affirme fortement l'importance des TIC.

Le décret du 11 février 2006 définit ce qu'il est indispensable de maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. Cela se répartit en 7 compétences dont :

- Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- Une culture humaniste
- des compétences sociales et civiques
- l'autonomie et l'initiative des élèves

Service enfance-jeunesse

Le projet éducatif s'articule autour des concepts de démocratie, citoyenneté, développement local. Il vise intégration sociale de l'enfant et du jeune.

Objectifs du projet : Mettre les moyens en œuvre pour que le multimédia soit :

Un outil accessible à tous

- un outil d'éducation, de développement de projet
- un outil de prévention et d'accompagnement dans les usages

FICHE 5

PARENTALITÉ

1. **Prüfungstermin:** 12. November 2024
 2. **Prüfungsort:** Hörsaal 1, Gebäude 10
 3. **Prüfungsdauer:** 90 Minuten
 4. **Prüfungsinhalt:** 30 Multiple-Choice-Fragen
 5. **Prüfungssprache:** Deutsch
 6. **Prüfungsfach:** Biologie
 7. **Prüfungsniveau:** Bachelor
 8. **Prüfungsinhalt:** Zellbiologie, Genetik, Ökologie
 9. **Prüfungsinhalt:** Zellbiologie, Genetik, Ökologie
 10. **Prüfungsinhalt:** Zellbiologie, Genetik, Ökologie

actions et projets innovants

Introduction : La parentalité dans notre territoire
(10 lignes)

Action(s) spécifique(s)

- **Description de l'action et de ses objectifs.**
 - **Soirée jeux de société**

ACTIONS	OBJECTIFS	DESCRIPTION	IMPLICATION DES ENFANTS ET DES JEUNES	REPERCUSSION

- Quelles sont les familles concernées par le projet et comment ont-elles été identifiées ?
- Quels problèmes le projet vise-t-il à surmonter ?
- En quoi consiste l'action ? Sur quelle(s) dimension(s) de la parentalité se concentre-t-elle ?
- Comment a-t-elle été décidée, par qui et sur quels fondements ?
- Comment est-elle mise en œuvre, par quel(s) département(s), en collaboration avec qui ?
- Quel est son coût et comment est-elle financée ?
- **Implication des enfants et des parents dans le(s) projet (s).**
 - Les parents ou les enfants ont-ils été à l'initiative du projet ?
 - Ont-ils été consultés lors de son élaboration ? De sa mise en œuvre ? De son évaluation ?
 - Quels outils de participation ont été utilisés ?
- **Répercussions du (des) projet(s) sur le territoire.**
 - Les effets de l'action sur l'exercice de la parentalité ont-ils été évalués ou le seront-ils ? Avec quels outils ?

Quels étaient les effets attendus et quels ont-ils été ?
Y a-t-il eu des effets inattendus (positifs et/ou négatifs) ?

L'INNOVATION SOCIALE DANS VOTRE TERRITOIRE

FICHE 6

SANTÉ, HYGIÈNE, ALIMENTATION

En savoir plus sur
FICHE 6 page 35
du Guide-carte et
publiques locales
pour les collectivités

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le territoire a-t-il des actions innovantes ?
Le territoire a-t-il des projets innovants ?
Le territoire a-t-il des actions innovantes ?
Le territoire a-t-il des projets innovants ?
Le territoire a-t-il des actions innovantes ?
Le territoire a-t-il des projets innovants ?

La ville de Ploemeur a-t-elle des actions innovantes ?
La ville de Ploemeur a-t-elle des projets innovants ?
La ville de Ploemeur a-t-elle des actions innovantes ?
La ville de Ploemeur a-t-elle des projets innovants ?
La ville de Ploemeur a-t-elle des actions innovantes ?
La ville de Ploemeur a-t-elle des projets innovants ?

Introduction : La santé, l'hygiène et l'alimentation dans notre territoire
(10 lignes)

Action(s) spécifique(s)

- Description de l'action et de ses objectifs.

ACTIONS	OBJECTIFS	DESCRIPTION	IMPLICATION DES ENFANTS ET DES JEUNES	REPERCUSSION
PIJ	Le PIJ assure l'accueil et l'information du public conformément aux	Le PIJ de Ploemeur accueille les	Par la mise en place de dispositifs	Le PIJ est identifié et reconnu par

dispositions de la charte de l'information jeunesse.	jeunes de 15 à 30 ans	adaptés au territoire	les jeunes et les adultes
Les Centres, Bureaux et Points Information Jeunesse (CIJ, BIJ, PIJ) assurent en concertation avec le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports une mission polyvalente d'information et de documentation des jeunes conformément aux règles déontologiques suivantes : ◆ l'information doit respecter le secret professionnel et l'anonymat du jeune, ◆ l'information répond en priorité aux besoins et aux demandes directes des jeunes qui sont accueillis dans un souci de disponibilité et de respect de leur identité, ◆ l'information doit être complète, impartiale, exacte pratique et actualisée, ◆ l'information des jeunes traite de tous les sujets qui les intéressent ou les concernent dans leur vie quotidienne : enseignement, formation professionnelle, emploi, formation permanente, société et vie pratique, loisirs, vacances, étrangers, sports... ◆ l'accueil est gratuit, personnalisé et modulé selon la	du mardi, jeudi, vendredi de 14H à 18H, le mercredi de 14h à 19h et le samedi de 14H à 17H. Services proposés : - Logement - Frappe CV - Baby-sitting - Accès internet - Espace expositions - Petites annonces - Formation PSC1	(réseau baby-sitting, 1 toit, 2 génération, aide aux projets de jeunes...), le pij est en lien direct avec le public jeune, à son écoute pour créer et proposer des animations et des actions répondant aux besoins de cette tranche d'âge.	les adultes (parents) du territoire comme lieu ressource leur permettant de les accompagner dans la construction de leur vie.

demande, de la mise à disposition d'auto documentation à l'entretien en face à face, plus adapté à une relation de conseil, d'aide à la démarche et à une approche globale des problèmes ou du parcours individuel du jeune. Il est dispensé par un personnel compétent formé à cet effet.

Action santé colleges	Aborder des thématiques concernant la Jeunesse avec des outils complémentaires à ceux utilisés par l'éducation nationale.	Ateliers ludiques sur les thèmes : - alimentation - relations amoureuses et sexualités - le tabac - l'alcool - les psychotropes - la relation aux autres	Les outils utilisés (jeux, expos interactive) apportent une forme dynamique et interactive aux interventions.
Action santé IME	Aborder des thématiques concernant la Jeunesse avec des outils adaptés au public	Ateliers ludiques sur le thème : - relations amoureuses et sexualités	Les outils utilisés (jeux) sont adaptés aux capacités d'écoute, de concentration, de compréhension et d'expression d'un public en situation de handicap

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 08/10/2015

Affiché le

- 8 OCT. 2015

(ID 056214601626-20151001-09-DE

l'expression
de chacun
tout en
permettant
le passage et
l'appréhensi
on
d'informatio
n
indispensabl
e pour vivre
une relation
amoureuse
été une
sexualité
épanouis.

Action
santé
plages

Apporter l'information en
direction des jeunes dans
les espaces où ils sont
présents durant la
période estivale.

Installation
d'un stand
avec de la
documentat
ion et des
animations
favorisant
l'échange,
l'informatio
n sur les
thèmes
d'Informati
on
jeunesse.

Une
thématique
en 2016 : le
tabac plus
pour moi :)

Les outils
utilisés
(jeux, expos
interactive,
documentati
on)
apportent
une forme
dynamique
et
interactive
aux
intervention
s. Le stand
PIJ à la plage
est
considéré
par les
jeunes
comme un
espace
neutre de
parole,
d'informatio
n et de lieu
ressource de
réponses à
leur
question

Commission "restauration"				
------------------------------	--	--	--	--

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 08/10/2015

Affiché le

- 8 OCT. 2015

ID : 056-215601626-20151001-09-DE

- Action santé collèges
- Action santé IME
- Action santé plage
- PIJ
- Commission restauration

L'INNOVATION SOCIALE DANS VOTRE TERRITOIRE

FICHE 7

HANDICAP

En savoir plus sur
FICHE 7 page 42
du Guide d'élaboration
intercommunale
d'un plan de territoire

ENTREPRISE DE PARTICIPATION : L'élaboration d'un plan de territoire est un processus participatif qui implique les acteurs du territoire.

Le handicap : L'EMQ désigne dans cette note la nature de ses actions et projets innovants visant à prendre en compte le handicap des personnes et leurs besoins.

Introduction : La prise en compte du handicap dans notre territoire
(10 lignes)

Action(s) spécifique(s)

- Description de l'action et de ses objectifs.

ACTIONS	OBJECTIFS	DESCRIPTION	IMPLICATION DES ENFANTS ET DES JEUNES	REPERCUSSION
Projet Vies	▪ projet de rencontre	Depuis 2003,	Quotidiennement	1 – Des

Vies

et d'expériences de vie entre des enfants et adolescents porteurs ou non d'un handicap

- Générer une réflexion sur la place du jeune au sein de la cité
- Permettre à des enfants et jeunes, de se rencontrer et de se construire un point de vue critique sur leur environnement.
- Renforcer les liens entre les structures et la coopération entre différents champs éducatifs.

de multiples supports favorisant la rencontre des différents publics ont été utilisés : soirée festives, ateliers de pratiques artistiques et sportives, spectacles, bivouacs communs, sorties culturelles et ludiques communes... Depuis 2013, les supports à la rencontre prennent principalement appui sur les aspects de la vie quotidienne des jeunes (santé et les loisirs). Les jeunes des différentes structures se retrouvent dans la participation commune à des ateliers hebdomadaires d'initiation artistique (théâtre et percussion), dans l'organisation

regroupement, les équipes d'encadrement s'questionnent les jeunes sur leur besoin, leur vécu des activités et un réajustement est souvent opéré.

découvertes, de nouvelles personnes, de nouveaux lieux, de nouvelles sensations, émotions, vécues parfois en accéléré...

2 – Une ouverture sur le monde : qui est aussi un regard sur soi et sur l'autre nécessitant une mise en mots sur les ressentis.

3 – Une ouverture sur le monde qui permet la valorisation et le sentiment d'exister.

4- Des valeurs qui prennent sens (entraide, solidarité, partage..

5 - Être en capacité d'investir des lieux en dehors du contexte quotidien

Envoyé en préfecture le 08/10/2015 Reçu en préfecture le 08/10/2015 Affiché le 8 OCT. 2015 ID : 056-215601626-20151001-09-DE				
		concertée de sorties culturelles (cinéma, spectacles vivants).		
Classes d'intégration				

- **Projet Vies à vies**
- **Classes d'intégration CM3**

La prise en compte du handicap dans notre territoire

Fiches croisées 7 et 8 : Handicap et éducation

Préambule

En application de la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la scolarisation en milieu ordinaire, à temps plein ou partiel, des élèves présentant un handicap est un objectif prioritaire de l'Education Nationale.

L'Institut médico-éducatif de Kerdiret à Ploemeur, l'école élémentaire Jacques Prévert, l'école élémentaire Marcel Pagnol et la municipalité œuvrent conjointement afin de favoriser l'intégration sociale des jeunes élèves de l'Institut, par une immersion en milieu scolaire à travers une convention tripartite entre l'IME, la Ville et l'Education spécialisée.

Objectifs partagés

Ces actions visent notamment à :

- Accroître le sentiment d'appartenance à la communauté scolaire
- Conforter et développer les apprentissages scolaires
- Poursuivre le projet des classes externalisées en école primaire
- Préparer des projets de scolarisation en UPI au collège
- Permettre éventuellement des intégrations individuelles dans les classes de l'école sur projets pédagogiques individuels
- Développer le travail sur les apprentissages sociaux et relationnels
- Favoriser la confrontation à un nouvel environnement
- Instaurer des opportunités d'échange avec les autres jeunes de l'école dans le cadre de la restauration et d'activités transversales conduites par le personnel de la commune, le personnel de l'éducation nationale et le personnel de l'IME

1/ Classe CM3 – Ecole élémentaire Jacques Prévert

Ainsi, depuis septembre 2010, une classe baptisée CM3 à Jacques Prévert accueille chaque année entre 6 et 8 élèves âgés de 6 à 12 ans.

Deux éducatrices et une enseignante spécialisée accompagnent les enfants tout au long de la journée.

L'école met à disposition les locaux, la classe a bénéficié d'aménagements adaptés et d'équipement comme les autres classes (vidéoprojecteur) pour atteindre les objectifs pédagogiques visés.

Les élèves déjeunent le midi, participent aux activités périscolaires proposées, fréquentent les accueils périscolaires et ALSH et participent aux projets d'école : voyage à Paris, projet danse, projet cirque...

Après trois ans de fonctionnement, le bilan est très positif quant à l'intégration des élèves dans l'environnement scolaire ordinaire ; les éducatrices et l'enseignante notent des progrès importants dans :

- L'apprentissage de la communauté, la sociabilité, l'ouverture sur le monde notamment à travers des jeux qui n'existent pas à l'IME lors des récréations ou durant les temps périscolaires ;
- L'autonomie : ils s'adressent facilement aux adultes autres que leurs éducatrices ou enseignante et mangent seuls ou avec des copains des autres classes ;
- Repères dans l'espace qui s'améliorent ;
- L'épanouissement : acquisition de la confiance en soi, travail collectif ;

Ces constats confirment le bien-fondé de l'inclusion en milieu ordinaire lorsqu'en amont les partenaires s'impliquent autour d'objectifs définis dont le principal reste l'intérêt de l'enfant.

Pour preuve la participation de la classe à des projets d'envergure : visite de l'assemblée nationale avec le député Gwendal Rouillard, participation au projet Rêves de Gosse en 2014...

2/ Projet groupe-classe enfants autistes à l'école élémentaire Marcel Pagnol

Depuis la rentrée de septembre 2014, trois élèves ayant des troubles du spectre autistique occupent une classe de l'école.

L'objectif de ce projet était de permettre à ces enfants autrement capables d'accéder à la scolarisation.

Ceci est rendu possible par ce projet. Il permet un accompagnement de l'enfant par des professionnels ayant la capacité d'anticiper les difficultés éventuelles qui se présentent à lui, de décoder ses besoins et son langage corporel. Concrètement, cet accompagnement spécifique permet d'anticiper ou de désamorcer les situations de crises qui pourraient être préjudiciables aux enfants de l'école et de l'IME.

L'école offre un cadre de travail qui correspond aux besoins des enfants ayant des troubles envahissants du développement que nous accompagnons :

- Besoin de repères et de rituels
- Besoin de construction des séances de travail
- Besoin d'une progression structurée dans les apprentissages

Dans l'histoire de l'IME de Kerdiret, il existe un partenariat solide avec la Ville de Ploemeur et éprouvé au fil du temps. L'Education nationale, les politiques autour du handicap et la loi 2005 sont porteuses pour ce projet.

Le financement des projets

La Ville de Ploemeur :

- Mise à disposition des locaux et équipements pédagogiques des établissements
- Versement de crédits scolaires alloués par élève
- Subvention aux projets pédagogiques
- Participation au quotient familial pour la restauration scolaire des élèves

L'Institut Medico-Educatif :

- Prise en charge financière du personnel et du matériel nécessaire ainsi que les frais liés à l'inclusion des enfants
- Aménagement des locaux
- Transport des élèves vers les écoles
- Assurance scolaire des élèves
- La prise en charge médicale et des soins des élèves

Perspectives

Ploemeur, labellisée Ville amie des enfants est une commune où l'accès à la scolarisation est une priorité pour les élus.

De nombreux projets ont évolué au fil du temps donnant des résultats positifs.

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 08/10/2015

Affiché le

- 8 OCT. 2015

Ces expériences positives, les habitudes de travail communes aux différents partenaires et la volonté de mettre en œuvre une politique innovante pour les enfants ne peuvent être que le ciment qui permettra de répondre aux besoins spécifiques des enfants porteurs de handicap.

Dans la continuité du solide partenariat entre la Ville de Ploemeur et l'IME, et afin d'offrir aux parents une solution d'accueil pour les jeunes enfants, un projet d'accueil d'une classe enfantine pourrait être envisagé si appel à projet de l'ARS.

FICHE 8

ÉDUCATION

En savoir plus sur
FICHE 8 page 48
du Guide 1114 et
l'accompagnement
des enfants et

CARTES DE PARTICIPATION

Cartes de participation
à l'élaboration et à la mise en œuvre
des actions et projets innovants

1. A quel besoin (s) de l'ÉC/ des enfants et adolescents
cette action ou projet innovant répond-elle ?
A quel(s) aspect(s) du droit à l'éducation des enfants et adolescents
se réfère-t-elle ?

Introduction : L'éducation dans notre territoire**(10 lignes)**

(Fournir en complément le Projet éducatif local, le Projet éducatif de territoire de la commune (PEDT) ou tout autre dispositif de continuité de l'action éducative mis en place dans l'intérêt de l'enfant)

Action(s) spécifique(s)**Détails d'axes ou d'actions spécifiques :**

- **Description de l'action et de ses objectifs.**

- Quels enfants et adolescents ont plus particulièrement besoin d'accès à des ressources éducatives pour promouvoir l'égalité des chances ?

- Quels obstacles à l'accessibilité aux ressources éducatives le projet vise-t-il à surmonter ?

- Quels sont les enfants et les adolescents concernés par le projet ?

- En quoi consiste l'action ? Sur quels aspects du droit à l'éducation porte-t-elle plus particulièrement ?

- Comment a-t-elle été décidée, par qui et sur quels fondements ?

- Comment est-elle mise en œuvre, par quel(s) département(s), en collaboration avec qui ?

- Quel est son coût et comment est-elle financée ?

- **Implication des enfants et des adolescents dans le(s) projet (s).**

- Les enfants et les adolescents ont-ils été à l'initiative du projet ?

- Ont-ils été consultés lors de son élaboration ? De sa mise en œuvre ? De son évaluation ?

- Quels outils de participation ont été utilisés ?

- **Répercussions du (des) projet(s) sur le territoire.**

- Les effets de l'action sur le développement des enfants ont-ils été évalués ou le seront-ils ? Avec quels outils ?

- Quels étaient les effets attendus et quels ont-ils été ?

- Y a-t-il eu des effets inattendus (positifs et/ou négatifs) ?

FICHE 9

JEU, SPORT, CULTURE, LOISIRS

Présentation de la FICHE 9 page 46
du Guide d'élaboration et d'accompagnement
des actions



Le 14 octobre 2015, l'association A.P.E.D. a organisé une séance de travail sur les actions et projets innovants à l'occasion de la journée des associations sportives.

Introduction : Jeu, sport, culture et loisirs dans notre territoire
(10 lignes)

Action(s) spécifique(s)

Description de l'action et de ses objectifs.

ACTIONS	OBJECTIFS	DESCRIPTION	IMPLICATION DES ENFANTS ET DES JEUNES	REPERCUSSION
Programmation des accueils de loisirs				
Programmation des accueils jeunesse				
Stage sportifs 10/15 ans				
Atelier d'initiation artistique	Permettre la découverte d'une pratique culturelle. Favoriser la rencontre de différents publics. Favoriser l'expression artistique	Théâtre d'impro : Deux ateliers par semaine. Un pour les 10/15 ans et un pour les plus de 15 ans. Basé sur l'appropriation des techniques du théâtre d'improvisation,		

		TAP TOP Atelier de percussion sur objet insolites (seau, bidon, casserole...). Ouvert aux jeunes à partir de 10 ans. Atelier hebdomadaire. Représentation lors de manifestations organisées par la ville. Sorties culturelles : une fois par trimestre, proposition de sortie spectacle vivant (théâtre, danse, concert...).	
--	--	---	--

- Programmation des centres de loisirs
- Programmation des accueils jeunesse
- Stage sportif
- Atelier d'initiation artistique
 - Théâtre
 - Tap top
 - Sortie culturelle jeunesse

Quels enfants et adolescents sont les plus susceptibles de rencontrer des difficultés à accéder au jeu, activités sportives et culturelles et aux loisirs dans la ville ?

Quels obstacles à l'accessibilité le projet vise-t-il à surmonter ?

Quels sont les enfants et les adolescents concernés par le projet ?

En quoi consiste l'action ? Sur quel(s) aspect(s) de l'accès aux loisirs porte-t-elle plus particulièrement ?

Implique-t-elle des aménagements spécifiques ? Requiert-elle des équipements ou du matériel ?

Comment a-t-elle été décidée, par qui et sur quels fondements ?

Comment est-elle mise en œuvre, par quel(s) département(s), en collaboration avec qui ?

Quel est son coût et comment est-elle financée ? Comment est calculée la tarification ?

■ **Implication des enfants et des adolescents dans le(s) projet(s)**

Les enfants et les adolescents ont-ils été à l'initiative du projet ?

Ont-ils été consultés lors de son élaboration ? De sa mise en œuvre ? De son évaluation ?

Quels outils de participation ont été utilisés ?

L'INNOVATION SOCIALE DANS VOTRE TERRITOIRE

FICHE 10

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En savoir plus sur
FICHE 10 page 61
du Guide « Faire et
participer : la solidarité
internationale dans le territoire »

L'INTERCITOYENNETÉ PARTICIPATIVE

La Ville de Paris a initié une démarche d'intercité

pour promouvoir des actions relatives à la promotion

et à l'endossement de la solidarité internationale

et à l'élaboration de projets innovants

La Ville de Paris a initié une démarche d'intercité pour promouvoir des actions relatives à la promotion et à l'endossement de la solidarité internationale et à l'élaboration de projets innovants

■ **Répercussions du (des) projet(s) sur le territoire.**

Les effets de l'action sur l'accès des enfants et adolescents aux loisirs ont-ils été évalués ou le seront-ils ? Avec quels outils ?

Quels étaient les effets attendus et quels ont-ils été ?

Y a-t-il eu des effets inattendus (positifs et/ou négatifs) ?

Introduction : La solidarité internationale dans notre territoire

(10 lignes)

Action(s) spécifique(s)

■ **Description de l'action et de ses objectifs.**

Quels sont les enfants et adolescents impliqués dans le projet au sein de la Ville ?

En quoi consiste l'action ? Quels aspects de la solidarité internationale vise-t-elle à développer ? Quels enfants sont appelés à en bénéficier ?

Comment a-t-elle été décidée, par qui et sur quels fondements ?

Comment est-elle mise en œuvre, par quel(s) département(s), en collaboration avec qui ?

L'UNICEF est-il partie prenante du projet ?

Quel est son coût et comment est-elle financée ?

▪ **Implication des enfants et des adolescents dans le(s) projet (s).**

Les enfants et les adolescents ont-ils été à l'initiative du projet ?

▪ Ont-ils été consultés lors de son élaboration ? De sa mise en œuvre ? De son évaluation ?

Quels outils de participation ont été utilisés ?

▪ **Répercussions du (des) projet(s) sur le territoire.**

Les effets de l'action sur la prise de conscience de la solidarité internationale au sein de la Ville ont-ils été évalués ou le seront-ils ? Avec quels outils ?

La connaissance de l'action de l'UNICEF dans la Ville a-t-elle progressé ?

Le partenariat entre la Ville et le Comité départemental (ou national) de l'UNICEF s'est-il développé ?

Y a-t-il eu des effets inattendus (positifs et/ou négatifs) ?

DOSSIER DE CANDIDATURE

**Ville et intercommunalité
amies des enfants**

Annexe 4 : Modèle de convention d'objectifs

UNISSONS-NOUS POUR LES ENFANTS



MODELE DE CONVENTION D'OBJECTIFS

(Convention liant l'UNICEF France et la collectivité)



CONVENTION D'OBJECTIFS

Entre

La Ville de PLOEMEUR, représentée par son Maire,
Monsieur Ronan LOAS

ci-après dénommée «la Ville»

D'une part,

Et

le Comité français pour l'UNICEF, dont le siège est situé à PARIS 06,
3 rue Duguay Trouin, représentée par sa Présidente, Madame Michèle BARZACH,

ci-après dénommé «l'UNICEF France»

D'autre part.

Ci-après collectivement désignées par les «Parties» et individuellement par la «Partie».

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Les parties ont convenu d'établir un partenariat en faveur des droits de l'enfant et de sa place dans la cité sous le titre de «Ville, amie des enfants». Cette initiative a été lancée en 2002 par l'UNICEF France en partenariat avec l'Association des maires de France (AMF) qui consacre et soutien l'implication des communes au service des enfants et des jeunes et de l'éducation à la citoyenneté.

Une Ville amie des enfants s'attache à mettre en œuvre la Convention des droits de l'enfant au niveau local : il est tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité.

A cette fin, une ville amie des enfants développe des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles.

Dans une Ville amie des enfants, les enfants et les jeunes doivent être ou devenir des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leur voix, leurs opinions, leurs projets sont pris en compte et influencent, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.

Dans cet esprit, une ville amie des enfants se préoccupe de faire connaître les droits de l'enfant et d'en évaluer l'application sur son territoire.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Ville et l'UNICEF France afin d'inscrire durablement et développer la démarche «Ville amie des enfants» dans le temps et dans le territoire.

Les parties ont donc décidé de formaliser leur initiative commune dans cette convention.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS UNICEF France

Dans le cadre de la présente convention, l'UNICEF France s'engage à :

- dégager les moyens nécessaires à l'organisation de l'initiative «Ville amie des enfants» à travers notamment la mobilisation de ses représentants bénévoles locaux ;
- apporter le concours de son expérience internationale de « Ville amie des enfants » à partir des études du Centre international de Recherche de l'UNICEF et des programmes de même nature développés à l'étranger ;
- créer et animer un Comité de suivi réunissant les partenaires, des représentants des Villes amies des enfants et des représentants bénévoles locaux ;
- publier des rédactionnels ou des reportages faisant la promotion de la démarche dans différents supports de communication tels que : le numéro annuel de 32 pages, *Droits en actions* ; la newsletter mensuelle (6.700 abonnés) *Ville amie des enfants* ; le site Internet www.villeamiedesenfants.fr (30 840 visiteurs annuels), qui font la promotion des bonnes pratiques des collectivités... ; le site Internet www.unicef.fr ainsi que ses pages et fils d'actualité dans les réseaux sociaux ; ou tout autre support de communication non existant à ce jour.
- mettre en place des outils d'échange en réseau permettant la mutualisation d'expériences et de bonnes pratiques entre Villes amies des enfants (tableaux de bord, recueils de bonnes pratiques, évaluations budgétaires spécifiques dans le domaine de l'enfance, réunions thématiques du réseau en régions ou à Paris) ;
- renforcer les relations des services de la Ville et de l'UNICEF France afin de mutualiser l'expertise (invitation systématique du référent Ville amie des enfants ci-après nommé référent VAE de la Ville, aux réunions annuelles Villes amies des enfants, et le cas échéant au Comité de suivi, les sessions de formation, les réunions thématiques...) ;
- mettre à la disposition de la ville un outil d'évaluation de leurs politiques publiques locales en direction des 0/18 ans (guide, dossier de candidature et tableau de bord) ;
- mettre à la disposition de la ville un outil d'évaluation de l'exercice des droits de l'enfant sur son territoire (consultation de 6/18 ans) ;

organiser une rencontre annuelle «Ville amie des enfants», proposant le cas échéant, conférences, tables rondes et remise du titre aux nouvelles communes participantes ;

- un outil de formation à la démarche Ville amie des enfants à destination des élus et agents municipaux ;
- des ateliers de plaidoyer et des outils pédagogiques destinés à sensibiliser enfants et adultes sur la nécessité de l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant en France et à travers le monde ;
- un réseau reconnu, dynamique et porteur dont les bonnes pratiques sont partagées ;

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La Ville s'engage à

- promouvoir l'appellation «Ville amie des enfants» auprès des élus, des agents et des habitants de la collectivité ;
- encourager l'émergence, sur son territoire, de projets favorisant la politique de l'enfance et mettant au cœur de la démarche les droits de l'enfant, le civisme et la citoyenneté, et contribuer à l'échange national d'expériences au sein du réseau Ville amie des enfants ;
- permettre la représentation de l'UNICEF France pour promouvoir le développement de l'initiative Ville amie des enfants dans ses instances de concertation ou commissions de travail en lien avec la place de l'enfant et du jeune dans la Cité ;
- renforcer les relations des services de la Ville et de l'UNICEF France afin de mutualiser l'expertise et promouvoir l'action locale en faveur de l'enfance et des Droits de l'enfant ;
- préconiser la formation des élus et des agents à la CIDE et à la compréhension du partenariat avec l'UNICEF France ;
- mettre en place un outil d'évaluation permettant de mesurer les progrès réalisés par la collectivité au cours du mandat ;
- désigner un référent administratif légitimé au sein de la ville. Il deviendra le contact direct de l'UNICEF France et assurera le lien en interne entre les services de la collectivité pour faire vivre la démarche sur le long terme.
- permettre la formation du référent VAE à la CIDE et au partenariat avec l'UNICEF France ;
- proposer la consultation des 6/18 ans au moins une fois sur le mandat ;
- promouvoir la démarche par la publication régulière d'informations spécifiques sur l'enfance et la jeunesse dans les supports de communication de la collectivité, de préférence en offrant aux enfants et aux jeunes la possibilité d'en témoigner eux-mêmes ;
- célébrer annuellement la Journée internationale des droits des enfants avec l'UNICEF selon des modalités à définir ensemble ;

Article 4 – PROGRAMME D’ACTIONS

En réponse au diagnostic établi par la Ville sur la réalité de l'enfance et de la jeunesse sur son territoire, à l'analyse de cette réalité multiple, à l'identification des besoins, attentes, et manques de cette population, la Ville et l'UNICEF France proposent qu'un certain nombre d'actions, de services et de réponses soient mis en place sur la durée de la convention dans les espaces de progrès suivants :

(Choisir la ou les thématiques identifiée(s) comme prioritaires par la collectivité et l'UNICEF France)

- ☐ Fiche 1- Le bien-être des enfants dans la ville et leur qualité de vie
- ☐ Fiche 2- La non-discrimination, l'égal accès aux services et la lutte contre la pauvreté
- ☐ Fiche 3 La participation citoyenne des enfants et des jeunes
- ☐ Fiche 4 La sécurité et la protection
- ☐ Fiche 5 - La parentalité
- ☐ Fiche 6 La santé, l'hygiène et la nutrition
- ☐ Fiche 7 - La prise en compte du handicap
- ☐ Fiche 8 L'éducation
- ☐ Fiche 9 Le jeu, le sport, la culture et les loisirs
- ☐ Fiche 10 L'engagement pour la solidarité internationale

La collectivité a le choix de préciser ou non l'objectif spécifique qu'elle souhaite se donner dans les thématiques choisies.

Article 5 - MODALITES

Les moyens proposés à la ville pour faciliter la réalisation de ces objectifs spécifiques (fiche diagnostic) sont précisés en annexe.

Article 6 - COMMUNICATION

Une fois intégrée dans le réseau des villes amies des enfants, la collectivité pourra :

utiliser le logo Ville amie des enfants sur ses propres supports de communication en respectant la charte graphique jointe au logo

installer des panneaux d'entrée de ville « Ville amie des enfants partenaire de l'UNICEF ». Elle devra s'assurer des autorisations nécessaires à cette installation avec les services municipaux ou départementaux concernés.

- créer une page ou un espace Ville amie des enfants sur son site Internet et y insérer un lien avec le site www.villeamiedesenfants.fr
- renseigner une fiche de présentation (en annexe) de la ville destinée à alimenter le site www.villeamiedesenfants.fr

Il est expressément convenu que la collectivité ne sera pas autorisée à utiliser le logo UNICEF seul.

Pour faciliter la collecte d'informations, le suivi des actions des VAE et être en capacité d'élaborer des recueils sur les innovations sociales, la collectivité peut envoyer systématiquement à l'attention du service des relations aux collectivités territoriales :

• les publications d'information municipale

les publications sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse chaque année (guide d'informations à destination des parents, des enfants et des jeunes, des événements,...) ;

des fiches actions/projets (en annexe) renseignée par le(s) service(s) organisateur(s) et à renvoyer par mail avec une photo chaque fois qu'un dispositif ou un événement sont mis en place en cours de partenariat ;

les articles de la presse locale liés aux actions menées en direction des enfants et des jeunes.

Article 7- PROPRIETE INTELLECTUELLE

La présente convention n'a ni pour objet ni pour effet de conférer un droit quelconque à la ville sur les droits de propriété intellectuelle (et, en particulier, les noms, marques, logos, noms de domaine) de l'UNICEF et de l'UNICEF France, autre que les droits d'utilisation pour les supports prévus aux présentes.

il est expressément convenu que la ville ne pourra reproduire ou utiliser les marques de l'UNICEF, de l'UNICEF France ou du Comité français pour l'UNICEF que pour l'exécution de la

présente convention et uniquement en vue de l'apposition de ces noms, marques et/ou logos sur les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Toute autre utilisation doit être soumise à l'autorisation préalable et expresse de l'UNICEF France.

Le sigle UNICEF ou Ville amie des enfants ainsi que toute référence à l'UNICEF, à l'UNICEF France, ou au Comité français pour l'UNICEF ne pourront être utilisés que dans des conditions telles, qu'en aucune manière il ne puisse être porté atteinte à l'image, à la réputation ou à la notoriété de l'UNICEF ou de l'UNICEF France.

Ainsi, il est expressément convenu que l'UNICEF France pourra s'opposer à toute communication, publication, diffusion ou message qui ne serait pas conforme aux dispositions de la présente convention et notamment à l'éthique de l'UNICEF.

La ville ne pourra faire figurer le logo ou les noms UNICEF, UNICEF France, ville amie des enfants ou Comité Français pour l'UNICEF pour quelque cause que ce soit sur des documents à caractère commercial ou administratif et notamment : papier à lettres, bons de commande, facture, avis, etc.

Article 8- SUIVI

Il sera procédé à une évaluation du niveau de réalisation des actions prévues ou engagées au terme du mandat de la municipalité. Un examen pourra être effectué en commun dans le cours du mandat.

Article 9 – DURÉE

La présente convention, définissant les modalités de partenariat, est valable pour une durée de xxx ans à compter de sa date de signature par la dernière des parties.

La date de fin de la présente convention ne pourra excéder le terme du mandat en cours (mars 2020 selon la réglementation actuelle).

Article 10 – ENGAGEMENT FINANCIER

La collectivité s'engage à adhérer à l'UNICEF France en tant que personne morale. Le montant annuel de la cotisation s'élève à 200€ (deux cent euros) à partir de l'année de signature de la présente convention et pour la totalité de sa durée.

Article 11 – DENONCIATION DE LA CONVENTION

11.1 L'UNICEF France se réserve le droit d'émettre des réserves à la poursuite du partenariat et le cas échéant à y mettre fin dans le cas où la collectivité ferait volontairement preuve sur son territoire de manquements graves à l'application de la Convention internationale des droits de l'enfant, en particulier en lien avec l'accès à l'éducation, la non-discrimination et l'égalité d'accès aux services proposés aux enfants et aux jeunes par la collectivité.

La collectivité peut à tout moment dénoncer la présente convention et en avertir l'UNICEF France par lettre recommandée avec AR sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

11.2 Pour tout litige relatif à l'exécution des présentes, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. A défaut d'y parvenir, le litige sera porté devant les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Fait à , en deux exemplaires originaux

Le

Pour la Ville

Pour l'UNICEF

Monsieur Ronan LOAS
Maire

Madame Michèle BARZACH

Présidente

Comité français pour l'UNICEF

Envoyé en préfecture le 08/10/2015
Reçu en préfecture le 08/10/2015
Affiché le **- 8 OCT. 2015**
ID : 056-215601626-20151001-09-DE

DOSSIER DE CANDIDATURE
Ville et intercommunalité
amies des enfants

PLAN D'ACTIONS ANNUEL

(Actions locales mises en place entre le comité départemental UNICEF et la collectivité)

Préambule :

En entrant dans le réseau Ville amie des enfants, la collectivité s'engage à faire vivre un partenariat local avec le Comité UNICEF de son département. Pour cela, les représentants de la Ville conviennent avec les représentants du Comité UNICEF départemental du contenu de ce partenariat et le formalise en signant un plan d'actions annuel. Celui-ci est l'expression concrète des objectifs et des actions communes que se seront fixés la Ville et le Comité UNICEF départemental en fonction des besoins et des spécificités de chacun.

Il est conseillé de faire un suivi et une évaluation des actions qui auront été réalisées pour convenir des ajustements éventuels et des modifications retenues pour le plan d'actions de l'année suivante.

Article 1 : Contenu du plan d'actions :

A – la Ville de Ploemeur apporte son concours au Comité Unicef du Morbihan afin de :

1) Relayer les opérations proposées par l'Unicef et y participer :

- Nuit de l'eau (mars - avril)
- Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre)
- Opération « Frimousse »

2) Associer le Comité Unicef du Morbihan aux dispositifs de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse :

- Semaine de l'enfance et collectif « Enfants et Jeunes dans la Ville »
- Conseil municipal des enfants et des jeunes
- Promotion des droits de l'enfant au niveau du secteur associatif (clubs sportifs...)

3) Favoriser les actions de sensibilisation du Comité UNICEF départemental à la Convention internationale des droits de l'enfant vers :

- les structures municipales accueillant des enfants et des jeunes (temps d'activités périscolaires, ALSH, Point information jeunesse, médiathèque,...)
- les élus et les cadres de la ville
- les agents de la ville œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

4) Apporter son soutien et relayer les programmes de l'UNICEF :

- Relayer les campagnes de communication et d'information de l'UNICEF dans les publications municipales, site internet et tout support de communication (campagne de recrutement de

bénévoles, ventes de cartes et produits, articles sur la Convention internationale des droits de l'enfant, sur la situation des enfants dans le monde,...)

- Organiser conjointement des actions de solidarité internationale : aider et faciliter la collecte de dons pour les situations d'urgence (ex : Haïti, Enfants réfugiés syriens).
- Favoriser le développement des Programmes Engagements Jeunes de l'UNICEF France : Clubs UNICEF dans les collèges, Jeunes ambassadeurs dans les lycées et UNICEF Campus étudiants.

B – Le Comité Unicef du Morbihan s'engage auprès de la Ville de Ploemeur à :

- 5) Réaliser des interventions sur l'UNICEF et la Convention internationale des droits de l'enfant en direction de tous les publics de la ville (les parents, les partenaires de la Ville, les associations, les jeunes, ...) :
 - Nuit de l'eau au centre aquatique Océanis (mars – avril)
 - Journée internationale des droits de l'enfant place des droits de l'enfant (20 novembre)
 - Opération « Frimousse » dans les structures périscolaires (septembre – octobre)
 - Semaine de l'enfance et collectif « Enfants et Jeunes dans la Ville » à Océanis (novembre)
- 6) Soutenir et promouvoir au sein du réseau Ville amie des enfants les actions conduites par la Ville de Ploemeur.

(Le Comité UNICEF départemental s'engage, avec les représentants de la Ville, à faire remonter au service des relations avec les Collectivités de l'UNICEF France, les actions menées dans le cadre de la démarche Ville amie des enfants en vue d'être diffusées sur le site internet et les publications du réseau. Un modèle de fiche action/projet est à leur disposition).
- 7) Informer des projets conduits par l'UNICEF, en particulier les campagnes nationales liées à la promotion des droits de l'enfant
- 8) Apporter son aide et ses conseils dans les projets, intéressant les domaines d'intervention de l'UNICEF, initiés ou développés par la Ville de Ploemeur.
- 9) Accompagner et conseiller les référents Ville amie des enfants, clairement désignés par la Ville
- 10) Proposer son aide à la Ville pour l'organisation d'une rencontre annuelle des Villes amies des enfants du département.

Article 2 : Durée :

Le présent plan d'actions entre en vigueur à compter de la date de sa signature pour une durée d'un an. Il pourra faire l'objet d'une révision par l'une ou l'autre des parties et un bilan sera établi en fin d'exécution.

Fait en 2 exemplaires,

A Ploemeur, le

Le maire de Ploemeur
Ronan LOAS

Signature

Le Président du Comité Onice
du (Département)

Nom, prénom

Signature

Envoyé en préfecture le 08/10/2015 Reçu en préfecture le 08/10/2015 Affiché le - 8 OCT. 2015 Comité Onice 20151001-09-DE
